P. 252. E

4me année. — N° 215 JOURNAL QUOTIDIEN — Le N. 10 centimes Dimanche-Lundi 15-16 Septembre 1918

PRIX DES ANNONCES :
Annnonces, la ligne, fr. 0.50; — Ann. financ. (avis d'ass. de soc.), la ligne, fr. 1.00; — Nécrologie, la ligne, fr. 1.00; — Faits divers (fin), la ligne. fr. 1.25; — Faits divers (corps), la ligne, fr. 1.50; — Chron. locale, la ligne, fr. 2.00; — Réparations judiciaires, la ligne, fr. 2.00.

Administration et Rédaction : 37-39, rue Fossés-Fleuris, Namur
Bureaux de 11 à 1 h. et de 3 à 5 h.

Les articles n'engagent que leurs auteurs. — Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

L'Echo de Sambre & Meuse

PRIX DES ABONNEMENTS :
1 mois, fr. 2.50 — 3 mois, fr. 7.50

Les demandes d'abonnement sont reçues exclusivement par les bureaux et les facteurs des postes.

Les réclamations concernant les abonnements doivent être adressées exclusivement aux bureaux de poste.

J.-B. COLLARD, Directeur-Propriétaire

La « Tribune Libre » est largement ouverte à tous.

LE DROIT NOUVEAU

LE DROIT NOUVEAU

Ce n'est pas la moindre ironie de la guerre actuelle que, du sein des ruines matérielles et morales qu'elle accumule, elle fasse surgir comme par une compensation inattendue et magnifique, les premières assises d'un droit politique et administratif nouveau destiné à servir de base à l'édifice social de demain

Il ne faut pas, en effet, se le dissimuler : la vaste collection des arrêtés-lois élaborés pendant l'occupation étrangère n'est pas un monument fragile élevé par l'arbitraire du vainqueur sur le sable mouvant de contingences éphémères et destiné à s'écrouler lors de la conclusion de la paix.

Quel que puisse être le résultat du sanglant conflit engagé entre les puissances centrales et l'Entente, les dispositions d'ordre administratif prises en Belgique par le Gouvernement-général laisseront des traces profondes dans l'organisation future du pays.

Et tout d'abord en nous faisant mieux comprendre le prix qu'il faut attacher à la liberté, elle nous apprendront à en faire un meilleur usage.

Elles nous ouvriront les yeux sur la nécessité qu'il y a pour un peuple individualiste à l'excès, d'admettre une réglementation plus judicieuse et plus sévère de son système de production d'échange et de consommation.

La Belgique a été réduite, pendant cette longue guerre, à une portion congrue de liberté individuelle, économique et social Brusquement séparée de ses marchés habituels d'importation, étroitement bloquée entre la mer du Nord semée de torpilles, et l'Europe centrale aux prises avec les terribles problèmes de son propre ravitaillement, elle a connu les heures sombres de la disette et de la faim. Son régime économique, d une apparente richesse, s'est révélé impuissant à nourrir une population qui, d'agricole qu'elle était avant 1850, était devenue trop exclusivement industrielle et commerçante.

En 1830, nos importations de céréales ne dépassaient guère 3.000 000 frs En 1910, nous devions en importer pour plus de 350.000.000. En 1830, nous exportions pour 6 millions de frs de métaux. En 1910, nous en exportions pour plus de 550 millions

La bonne terre belge, creusée et meurtrie par les charbonnages, noircie et calcinée par les vapeurs d'usines, s'est vengée cruellement d'avoir été délaissée.

Ce sol qui pourrait être le plus fécond de l'Europe s'est refusé à nourrir une population déshabituée du labeur agricole, et le paysan-roi, seul capable de féconder les flancs de cette glèbe noircie, sa vieille et méchante complice, s'est érigé dès lors en dominateur du pays.

L'accaparement des céréales, du bétail et des denrées nécessaires à la vie sévit comme une plaie.

Il s'étendit de proche en proche à la façon d'une lèpre infectieuse, gagna l'une après l'autre toutes les couches de la population mercantile et l'Europe qui prétendait combattre pour notre honneur et notre liberté, assista à ce hideux spectacle : une moitié de la Belgique dévorant l'autre moitié et celle-ci ne trouvant de protection qu'auprès de l'étranger campant sur notre territoire !

Car il faut le proclamer : la honte de cette guerre de défense nationale, c'est d'avoir vu le peuple belge abandonné par ses défenseurs naturels, par ses capitalistes en 1914 et 1915, par ses fonctionnaires en 1917, par ses magistrats en 1918 et obligé de recourir à l'ennemi pour réprimer par des arrêtés énergiques l'anthropophagisme campagnard et le banditisme commercial.

A cet égard, les mesures prises par le gouvernement général jettent un jour funèbre sur l'histoire de notre peuple. Les Tacites de l'avenir écriront en lettres de sang ce chapitre de nos annales Ils en trouveront les éléments terriblement suggestifs dans la simple lecture des dispositions édictées par l'occupant.

A l'époque de la Révolution française, on pendait les accapareurs. Aujourd'hui, on les incarcère et c'est peut être dommage, car on en a vu qui, dans leur prison même, trouvaient le moyen de s'entendre avec des compagnons de cellule et de machiner avec ceux-ci, jusque sous les verrous, des combinaisons commerciales inédites grâce auxquelles les premiers libérés s'en allaient, au sortir de la geôle, dégager les stocks cachés et les mettre clandestinement en vente à la Bourse des « pieds humides », provoquant ainsi des hausses inouïes dont s'épouvantait la population affamée. Cette lamentable situation commandait des mesures énergiques. Elles ont été prises par l'occupant, mais trop souvent paralysées par le mauvais vouloir des pouvoirs publics.

Les autorités belges, au cours de cette guerre ont trop souvent donné l'exemple d'une scandaleuse indifférence aux intérêts de la population. De crainte de paraître collaborer avec l'occupant, elles n'ont rien fait pour assurer l'exécution des arrêtés. Comme le proconsul romain, placé entre Barabas et Jésus, nos Ponce-Pilates de village ayant à choisir entre la tourbe des fermiers-accapareurs et le citoyen belge étranglé par la faim, haussaient dédaigneusement les épaules et se lavaient tranquillement les mains dans les larmes du peuple!

On conçoit, dès lors, l'implacable rigueur avec laquelle les tribunaux militaires poursuivirent ceux qui contrevenaient aux lois édictées par le Gouvernement général.

« L'autorité du pouvoir légal, dit l'article 23 de la Convention de La Haye, ayant passé de fait entre les mains de l'occupant, celui-ci prendra toutes les mesures qui dépendent de lui en vue de rétablir et d'assurer, autant qu'il est possible, l'ordre et la vie publics en respectant, sauf empêchement absolu, les lois en vigueur dans le pays. »

De là toute une série d'arrêtés fixant les prix maxima de certaines marchandises, réglementant les transactions et frappant de peines rigoureuses (confiscation, amende, prison) tous ceux qui auraient poursuivi, en faisant des stocks exagérés, la réalisation de bénéfices usuraires.

La stricte application de ces lois pénales devait naturellement aboutir à la suppression du commerce libre, à la répression sévère de l'accaparement et à l'établissement d'un régime de fer où la crainte de la Commandature devenait le commencement de la sagesse.

Mais pourquoi dans ces pénibles circonstances, les tuteurs légaux du peuple belge n'étaient-ils pas avec lui pour le soutenir ?

Pourquoi tant de fonctionnaires avaient-ils déserté leur poste ?

Pourquoi nos magistrats avaient-ils préféré leur honneur professionnel à l'intérêt du peuple, qui, de tout temps, fut la loi suprême ?

Par une interversion d'idées, incroyable chez des gens réfléchis, ils s'étaient dit, sans doute, que la société est faite pour la dignité personnelle ou corporative des magistrats et non les magistrats pour le bien de la société ?

Au fond, cette grève des magistrats et des fonctionnaires, était d'ailleurs presque aussi comique que navrante.

Elle n'était pas seulement une comédie, mais une palinodie. Car en 1916, à propos d'une protestation sur la légalité des tribunaux d'arbitrage, Monsieur Terlinden, procureur général de la Cour de cassation de Bruxelles, n'hésitait pas à déclarer :

« La nécessité ne connait pas d'entraves. Elle est fille du destin et sœur de la fatalité. C'est elle qui, instaurant le régime de l'occupation en temps de guerre, élève dans certaines limites, les décrets de l'occupant au rang de lois dans les régions occupées du territoire. Le refus de juger serait un déni de justice. Cela s'appellerait une désertion « la plus odieuse des désertions, la désertion devant l ennemi ! »

En ce qui concerne les fonctionnaires proprement dits, la grève générale avait au moins une apparence d excuse : C'est que les arrêtés du Gouvernement général instituant la séparation administrative modifiaient notre constitution.

En réalité, les défections furent autant provoquées par des motifs de convenances personnelles que par les sentiments d'un sincère patriotisme

Parmi les membres des anciennes administrations désormais transférées à Namur, les uns envisageaient avec dégoût la désagréable perspective de partir pour la province morne et d'abandonner les relations, les habitudes ou les intérêts qu'ils avaient à Bruxelles.

Les autres craignaient pour le présent et surtout pour l'avenir les représailles dont les menaçaient certains nationalistes exaltés peu au courant des situations spéciales créées par la guerre et s'illusionnant d'ailleurs sur la durée de celle-ci.

Ces saboteurs de bureau faisaient bon marché du désarroi qu'allait causer dans le pays le chômage de la grande machine ministérielle : retards énormes apportés à la liquidation des traitements d'instituteurs, de greffiers, de commis, au paiement des indemnités de vie chère, à l'allocation des secours si instamment réclamés par tant de petits employés qui connaîtraient, dès lors, l'angoisse du terme à payer, la honte des emprunts forcés, et peut-être même les tortures de la faim.

Indifférents à toutes ces misères, les organisateurs de la grève des ministères faisaient miroiter aux yeux de leurs victimes l'espoir d'être bientôt secourues par certain comité qui se chargerait, au moyen de subventions clandestines et périodiques prélevées sur la chicorée ou la torréaline des contribuables, d'entretenir et d'arroser le loyalisme à rebours des chômeurs administratifs.

Cela fut fait au mépris d'une circulaire ministérielle adressée le 10 juin 1913 par Monsieur Berryer, ministre de l'Intérieur aux gouverneurs de nos neufs provinces et dans laquelle il est expressément déclaré que « sauf les fonctionnaires à mission politique, que sont les gouverneurs et les commissaires d'arrondissements, TOUS les autres fonctionnaires de tout ordre, même les agents supérieurs, doivent rester en fonctions et continuer à exercer leurs attributions, si l'envahisseur n'y fait pas d'opposition. »

Au reste, la légalité de la Séparation administrative ne relève pas du Droit constitutionnel pur, mais bien du Droit international. Ceux qui la défendent comme ceux qui l'attaquent ont le tort d'en faire une question de politique interne, alors qu'en réalité, elle est un problème de politique européenne et même mondiale.

Il ne s'agit pas de savoir si l'occupant a violé oui ou non la Constitution de 1831.

La question est beaucoup plus vaste. Elle laisse loin derrière elle notre Pacte fondamental.

Les proportions inattendues qu'à prises le le conflit actuel ont brisé comme verre le cadre étroit de nos vieilles conceptions politiques et administratives. Et ce qui nous apparaît dans cette perspective immensément élargie, ce n'est plus l'impératif d'un vieux texte constitutionnel, mais c'est l'évolution foudroyante d'un droit plus sacré que celui qu'à élaboré la Conférence de Londres : le droit des nationalités.

A cet égard-là, l'un des auteurs responsables de la Séparation administrative est M. Wilson, président des Etats-Unis d'Amérique.

Le manifeste lancé par lui de Washington en janvier 1917, a été l'Evangile précurseur du Droit nouveau. Ce Droit est désormais consacré en Belgique par une législation positive.

Il a son martyrologe et ses héros. Le sang qui coule, hélas ! est son baptême.

Et c'est encore une des surprises de la guerre actuelle, que d'avoir vu la Belgique servir de terre d'expérience à la réalisation de ce rêve international : l'autonomie de deux peuples-frères sur la même terre patriale !

Dr H. HENQUINEZ.

COMMUNIQUÉS OFFICIELS

« L'Echo de Sambre et Meuse » publie le communiqué officiel allemand de midi et le dernier communiqué français, douze heures avant les autres journaux

Communiqués des Puissances Centrales

Berlin, 14 septembre.

Théâtre de la guerre à l'Ouest.

Groupe d'armées du Kronprinz Rupprecht de Bavière et du général von Boehm.

Au Nord-Est de Bixschoote, nous avons fait des prisonniers à l'occasion d'une propre entreprise et en refoulant une attaque partielle ennemie.

Dans le secteur du canal, nos propres poussées ainsi que celles de l'ennemi ont amené de violents combats près de Moluvres et Havrincourt.

Dans la région de Gouzeaucourt, au Nord de Nermand et de part et d'autre de la route Ham-Saint-Quentin, nous avons rejeté des charges de détail.

Groupe d'armées du Kronprinz impérial

Des attaques menées par l'ennemi dans l'après-midi entre l'Ailette et l'Aisne après une violente préparation d'artillerie se sont écroulées devant nos lignes.

Au soir, des régiments de la Prusse orientale ont repoussé de nouvelles charges.

Activité d'artillerie entre l'Aisne et la Vesle.

Groupe d'armées von Gallwitz.

Au Sud d'Ornes ainsi que sur la route Verdun-Etain, nous avons refoulé des poussées ennemies.

Sur le front de combat entre la côte Lorraine et la Moselle, la journée s'est écoulée par une activité combative médiocre. Hier, l'adversaire n'a pas poursuivi son offensive.

A l'Est de Combres et au Nord-Ouest de Thiaucourt, il a tatonné vers nos lignes.

Combats locaux au Sud de Thiaucourt.

* * *

Berlin, 13 septembre. — Officiel :

Dans la Mer du Nord, nos sous-marins ont encore coulé 10,000 tonnes brutes de tonnage ennemi.

* * *

Vienne, 13 septembre.

Théâtre de la guerre italien.

Au Sud de Noventa, des reconnaissances italiennes ont tenté de gagner la rive Est de la Piave, mais ont été repoussées.

Ailleurs, lutte d'artillerie.

Théâtre de la guerre Ouest.

Dans le secteur de St-Mihiel, au Sud de la hauteur de Combres, par une défense énergique, des régiments austro-hongrois ont assuré le repli méthodique de troupes allemandes.

En Albanie :

Pas de changement.

Hier, le sergeant-major Groslovic a descendu 3 avions ennemis au-dessus de Durazzo.

* * *

Sofia, 10 septembre — Officiel.

Sur le front en Macédoine, entre les lacs d'Ochrida et de Prespa, courtes attaques de l'artillerie ennemie.

Au Nord et entre Tirnava et Sekol, l'artillerie a été assez active à certains moments.

Au Sud de Huma, après une préparation d'artillerie, des détachements d'infanterie ennemie se sont emparés d'une de nos tranchées avancées; ils ont été ensuite dispersés par notre canonnade qui leur a infligé de lourdes pertes.

A l'Est du Vardar, une batterie ennemie a bombardé un de nos hôpitaux militaires qui portait très visiblement ses signes distinctifs.

Au Sud de la Belasitza, un de nos détachements de reconnaissance a fait prisonniers des soldats anglais.

Dans l'avant-terrain de nos positions sur la Strouma inférieure, engagements entre patrouilles.

Entre le Vardar et le lac Doiran, le lieutenant-aviateur Tide a descendu deux avions ennemis qui sont tombés devant nos tranchées; il a ainsi remporté ses 7e et 8e victoires aériennes.

—«(o)»—

Berlin, 12 septembre. — Officieux.

Les Anglais n'ont pas encore abandonné l'espoir de gagner du terrain dans la direction de Cambrai, en faisant intervenir les troupes qu'ils ont amenées jusqu'ici à travers la zone dévastée.

Les violentes attaques dirigées par eux à plusieurs reprises contre la hauteur de Gouzeaucourt et contre Epehy ayant été repoussées le 10 septembre, ils ont le lendemain, dans la mesure où le leur permettait la configuration du terrain artificiellement mis sous eau par les Allemands, au Sud d'Arleux, porté l'effort principal de leur offensive vers le Nord.

A 8 heures du soir, après un violent feu roulant, ils ont attaqué sur une largeur de 10 kilomètres, la position allemande située sur le canal, entre Marquion et Havrincourt.

A cet endroit, le canal est en partie à sec et ses digues s'en étant sur certains points écroulées, les Anglais avaient certaines chances de voir leur attaque réussir.

Malgré cela, toutes leurs tentatives ont été repoussées, soit par notre feu, soit à la suite de corps à corps.

Les Français n'ont pas encore repris leur offensive contre St-Quentin, pas plus du reste qu'entre l'Ailette et l'Aisne.

Devant Saint-Quentin, des deux côtés de la Somme, il n'y a eu que des attaques partielles, au cours desquelles les détachements français, qui ont dû abandonner des prisonniers, ont été refoulés.

Entre l'Ailette et l'Aisne, une violente canonnade faisait prévoir de nouvelles attaques.

Jusqu'ici toutefois il n'y a eu que des mouvements partiels et des combats de patrouilles au Nord de l'Aisne et au Nord de Laffaux.

Les combats et les engagements qui ont eu lieu entre détachements de reconnaissance sur les autres fronts, notamment en Flandre, sur le canal de La Bassée, en Lorraine et dans les Vosges, disent bien la grande tension qui règne en ce moment sur le front à l'Ouest.

* * *

Berlin, 11 septembre. — Officieux.

Après l'arrêt imposé à la marche en avant anglo-française par les difficultés qu'ont créées la destruction méthodique par nos troupes des lignes de communication dans le terrain évacué, les Anglais et les Français ont à présent traversé avec d'importantes forces ce terrain et engagé, le 10 septembre, une attaque d'ensemble contre nos nouvelles positions.

Le feu roulant et les escarmouches entre patrouilles ont précédé deux grandes attaques, qui se sont développées le matin : l'une du bois d'Havrincourt jusqu'au Sud d'Epehy, l'autre des deux côtés de Ham à Saint-Quentin.

Sur l'aile septentrionale du front de bataille, les attaques anglaises étaient dirigées contre Havrincourt, ainsi que contre les hauteurs de Gouzeaucourt et contre Epehy, qui domine la région.

A cet endroit, nos troupes se trouvent encore partout dans les anciennes positions anglaises situées devant la ligne Siegfried.

Les Anglais ont surtout dirigé leurs efforts contre Epehy; par trois fois, ils se sont lancés à l'assaut des ruines du village : à 6 h. 1/2, à 9 h. 1/2 et le soir; ils ont été chaque fois repoussés.

L'attaque prononcée par des régiments néo-zélandais, au Nord du bois d'Havrincourt, a eu le même sort.

Près de Saint-Quentin, les Français ont attaqué dans le même secteur où ils ont pris l'offensive au printemps 1917, cherchant alors à tout prix à prendre par surprise d'assaut une ville que leur artillerie a depuis transformée en un monceau de ruines.

Cette fois encore, les Français ont tenté une attaque par surprise en se lançant contre les lignes allemandes dans la matinée et une seconde fois l'après-midi ; leurs assauts ont été exécutés en partie sans préparation d'artillerie; l'ennemi a été chaque fois repoussé.

Simultanément, les Français tentaient le soir une attaque d'ensemble entre l'Ailette et l'Oise, dirigeant leur effort principal contre les secteurs de Laffaux et de Vauxaillon.

L'opération de l'ennemi, qui voulait déborder dans la vallée de l'Ailette pour prendre ainsi par derrière notre position de l'Aisne et du Chemin des Dames, a échoué, quoi qu'il eût mis d'importantes forces en ligne.

Au Nord de la route de Soissons à Laon, nous avons repoussé toutes les attaques devant nos lignes.

Au Sud de la route, l'élan de l'ennemi était déjà brisé par le feu de notre artillerie dirigé contre les points où les troupes françaises étaient tenues prêtes à l'attaque.

Communiqués des Puissances Alliées

Paris, 13 septembre (3 h.).

Au cours de la journée, nous avons progressé entre Savy et la route de Saint-Quentin à Ham.

Au Sud de l'Ailette, nous avons élargi nos positions.

Au Nord de Nantheuil-la-Fosse, deux contre-attaques allemandes ont été repoussées dans la région de Laffaux et de la ferme Moisy.

* * *

Paris, 14 septembre (3 h.).

A l'Ouest de Saint-Quentin, nous avons occupé le village de Savy.

En Champagne, un important coup de main a été repoussé dans la région au Nord-Est de Mesnil-les-Huveux.

Dans la région de Verdun, plusieurs coups de main nous ont permis de faire des prisonniers.

L'attaque américaine dans la région de Saint-Mihiel continue avec succès.

* * *

Londres, 12 septembre. — Officiel.

Nos troupes se sont emparées hier soir d'Attilly, de Vermand et de Vendelles et ont progressé la nuit dans la partie occidentale du bois d'Holnon.

Nous avons exécuté hier après-midi des opérations locales dans les secteurs d'Havrincourt et de Mœuvres et avons brisé la forte résistance de l'ennemi.

Nous avons franchi le canal du Nord au Nord-Ouest d'Havrincourt et nous sommes fixés sur la rive occidentale du canal, à l'Est et au Nord de Mœuvres.

La nuit, nos troupes ont conquis la solide position connue sous le nom de « Triangle du chemin de fer » et située au Sud-Ouest de La Bassée; elles ont fait un certain nombre de prisonniers et pris des mitrailleuses.

Malgré le mauvais temps, nous avons efficacement poursuivi ce matin nos opérations dans le secteur de Havrincourt.

Nos troupes ont attaqué Frescault s'en sont emparées; elles ont aussi pris notre ancienne ligne de tranchées à l'Est et au Nord de la localité.

Sur notre aile droite, des troupes néo-zélandaises ont avancé à l'Est du bois de Gouzeaucourt et brisé la résistance acharnée d'une division de chasseurs allemands.

Près d'Havrincourt, la 62e division du Yorkshire, qui avait conquis le village le 20 novembre 1917, a de nouveau attaqué avec le même succès dans ce secteur.

D'autres troupes anglaises ont pris l'offensive au-delà du canal du Nord, au Nord d'Havrincourt; après un combat violent, elles se sont emparées du village, ainsi que du secteur de la ligne Hindenburg comprise entre Havrincourt et le canal.

Au Nord de la route de Bapaume à Cambrai, des troupes du Lancashire ont achevé de conquérir Mœuvres par un combat acharné; elles ont fait un millier de prisonniers.

Dans la partie septentrionale de notre front, nous avons encore progressé au Sud du canal de La Bassée et au Nord-Ouest d'Armentières.

* * *

Rome, 12 septembre. — Officiel.

A l'Ouest de Mori, après avoir traversé les obstacles en fil de fer barbelé, nos patrouilles ont trouvé un poste ennemi et ont ramené dans nos lignes 12 prisonniers, des armes et du matériel.

A l'embouchure de la Piave, un de nos détachements, dont faisaient partie des marins, a exécuté un heureux coup de main sur la rive gauche du fleuve et fait prisonniers 1 officier et 11 hommes ; en outre, nous avons pris une mitrailleuse.

Dans la vallée de l'Ornico et près de Fener, sur la Piave, nos patrouilles ont harcelé l'ennemi, lui ont infligé des pertes et fait du butin.

Dans la Vallarsa, sur le haut plateau d'Asiago et dans le secteur de l'Assolone, violente canonnade.

Trois avions ennemis ont été descendus au cours de combats aériens.

Les Opérations à l'Ouest

Paris, 12 septembre. — Le « Temps » du 8 septembre reproduit une déclaration du général Foch disant que les batailles les plus dures sont encore à livrer.

Les combats paraissent devoir entrer dans une nouvelle phase qui ramènerait la guerre de positions.

* * *

Capetown, 12 septembre — On annonce officiellement que la brigade volontaire de l'Afrique du Sud, qui se bat sur le front à l'Ouest, a perdu 3,000 hommes

Comme elle ne comptait plus que 600 hommes, elle a été versée dans une brigade écossaise.

Les autorités militaires de l'Afrique du Sud ont demandé des renforts pour maintenir le caractère national de la brigade.

UN DISCOURS du vice-chancelier von Payer

Le vice-chancelier von Payer a prononcé un grand discours politique dans la grande salle du Musée de Stuttgart.

— Je n'ai pas l'intention, dit-il, de prendre part au grand tournoi international d'éloquence auque participent les hommes d'Etat des peuples belligérants.

Tous, tant que nous sommes, nous avons suivi avec un intérêt marqué les discours des hommes de premier plan, qui sont d'une importance primordiale pour l'appréciation de la situation actuelle et fourniront un matériel considérable aux historiens futurs.

Malheureusement, ces discours ayant le grand défaut de traiter des questions très diverses et d'en négliger de très intéressantes, ils ne sont pas accessibles à l'entendement de la grande majorité du peuple.

Je me propose, pour ma part, de m'adresser plus particulièrement à notre peuple, en l'exhortant à persévérer dans sa confiance malgré les tentatives d'empoisonnement moral et politique dont il est l'objet de la part de nos ennemis.

Déjà S. M. l'Empereur s'est intéressé à cette tâche et s'en est acquitté mieux que nul d'entre nous ne pourrait le faire.

A mon tour, je m'essaierai à rechercher les origines d'un symptôme qui caractérise notre époque et qui ne se rencontre pas seulement en Allemagne et chez nos alliés, mais se révèle aussi chez nos adversaires, malgré les derniers succès d'ailleurs fortement exagérés.

Je veux parler de la dépression des esprits. J'estime qu'on serait injuste envers le peuple allemand en mettant cette dépression sur le compte des derniers événements survenus au front à l'Ouest.

La cause vraie n'en réside pas dans des événements isolés, mais dans l'accablement que produit sur les âmes le recul constant des prévisions de paix et la nécessité d'envisager la possibilité d'un cinquième hiver de guerre.

Cette appréhension n'est pas ressentie seulement en Allemagne et chez nos alliés : tous les pays belligérants la connaissent. Nous appartenons tous à la même race humaine ; nous sommes tous écrasés sous l'influence de pertes qui se chiffrent par millions de vies humaines ; nous nous ingénions tous à l'envi à soigner nos blessés, nos malades, nos prisonniers et leurs proches ; tous, nous vivons la même vie de privations et de restrictions.

Nos dettes d'Etat ont atteint des niveaux vertigineux.

Nous sommes obligés de réagir par tous les moyens contre les atteintes inévitables que la guerre porte à la liberté individuelle.

Bref, si les peuples européens belligérants ne sont pas frappés de cécité, ils ne peuvent point ne pas se convaincre qu'en continuant à s'entretuer, ils préparent sûrement le transfert de la suprématie historique de l'Europe, affaiblie et appauvrie, aux mains d'autres peuples mieux avisés dans leurs calculs.

A mesure que se prolonge la lutte pour la victoire finale, la question se pose avec plus d'importance chaque jour de savoir lequel des deux partis pourra supporter le plus longtemps les charges politiques, financières et économiques que leur impose la guerre.

Quelque présomptueux que puissent être devenus nos ennemis à la suite de leurs derniers succès, l'idée ne leur viendra jamais de croire qu'ils nous soient devenus supérieurs au point de vue de la technique et de la science du commandement militaire, de la capacité et de l'instruction des troupes, des performances des officiers.

Ils ont mis en dernier lieu leur confiance en l'aide des Etats-Unis, et nul d'entre nous ne s'avisera de méconnaître que cette aide constitue pour nous une nouvelle et lourde charge.

Toutefois, nos ennemis auraient tort, même si les Américains s'amènent au front par centaines de mille, d'oublier que nous avons réussi à mettre hors de combat des millions de Russes, de Serbes et de Roumains que l'Entente chercherait en vain à rallier de nouveau pour l'aider à atteindre ses buts.

Depuis quatre ans qu'elle dure, la guerre s'est déroulée en grande partie sur le territoire ennemi. Rares sont ceux qui sont à même d'en apprécier tous les avantages, lesquels dépassent de loin tout ce que s'imagine le vulgaire.

En ce qui concerne la guerre sous-marine, nos submersibles n'ont pas opéré avec autant de rapidité et de sûreté que nous l'avions estimé au début. Il serait d'ailleurs oiseux d'en discuter les raisons et d'en rechercher les causes.

Nous ne sommes pas seuls, heureusement, à avoir au cours de la guerre enregistré un mécompte.

Mais si notre espoir ne s'est pas réalisé, il ne convient pas de méconnaître les mérites et les résultats de la guerre sous-marine, comme on s'est plu à le faire en y mettant beaucoup de mauvaise volonté

Depuis déjà plus d'un an, elle réduit le tonnage ennemi dans des proportions qui avaient été prévues et nos ennemis ne parviennent pas à combler les vides faits dans leur flotte par nos sous-marins. Le vol non dissimulé des navires neutres est un exploit que l'Entente ne saurait répéter deux fois.

A mesure que s'accroît la fréquence des envois de troupes américaines au front de l'Ouest, le besoin de tonnage pour le transport des hommes, du matériel et des vivres pour les armées se fait sentir davantage.

Par cela même, l'intervention des effectifs américains dans l'accroissement des armées ennemies est limitée. Ce n'est pas sans un serrement de cœur que les Anglais assistent à la destruction de leurs navires, sachant que ce n'est qu'après la guerre qu'ils en sentiront la disparition, car les nouveaux navires construits en remplacement des disparus ne leur appartiendront pas, à eux, mais bien à leurs concurrents américains.

Quant à l'espoir de s'indemniser largement en s'emparant de la flotte encore à conquérir, il ne peut consoler que les Anglais qui croient encore aux chimères.

Depuis le début de la guerre jusqu'aux batailles, d'ailleurs non décisives encore des dernières semaines, nos ennemis n'ont jamais compté sur la supériorité de leur valeur militaire, mais bien sur leur supériorité en hommes et en matériel.

Nous, au contraire, nous avons toujours su, contrairement à l'attente du monde entier, leur tenir tête.

Notre technique et notre esprit d'invention ont eu pour résultat de nous faire éviter les écueils les plus dangereux.

Nos ennemis souffrent, eux aussi, de la pénurie extraordinaire des matières indispensables. Si nous manquons de coton et d'huile, eux souffrent de la pénurie du charbon. Les vivres ne sont pas plus abondants chez eux que chez nous, au contraire. Voici même que la situation se modifie à notre avantage : nous avons maintenant une porte ouverte sur les riches territoires de l'Est.

La partie occupée de la Roumanie et la plus grande partie de l'ancien empire russe nous sont accessibles pour notre ravitaillement, tandis que l'approvisionnement de nos ennemis en vivres et en matières premières est mis en péril par l'affectation du tonnage au transport des troupes américaines.

Nous n'avons pas la préoccupation qu'eurent nos ancêtres, obligés de songer en tout premier lieu, lors de la guerre de délivrance du siècle dernier, à purger la patrie de la présence des armées ennemies.

Nous faisons en sorte que la guerre continue à se dérouler sur le sol ennemi. Nous luttons avec nos alliés pour nos existence, nos foyers et notre bon droit, et nous sommes invincibles. Il ne reste qu'un espoir à nos ennemis : c'est de voir notre effondrement intérieur précéder le leur.

Je connais assez leur état d'âme pour pouvoir me prononcer à leur place à ce sujet.

On emporte tantôt l'impression que les défaites, les sacrifices, la misère et les déceptions avivent considérablement leur force de résistance; tantôt, les poursuites rigoureuses intentées à ceux qui ne sont coupables que d'aspirer à la paix paraissent être, dans certains pays, l'indice que l'autorité ne peut guère se fier à la stabilité du sentiment populaire.

Par contre, on peut dire qu'en Allemagne, quelles que soient les divergences d'opinion, le peuple a fait, quelque peine que se soient donnée nos ennemis pour semer la zizanie par nous, montre d'une énergie extrême dans sa résistance.

Nous sommes de taille à terminer seuls nos discussions sur les questions politiques et les questions du ravitaillement, même en pleine effervescence de guerre.

Et si nous ne nous épargnons pas les vérités de toute nature, même celles qu'il est assez oiseux de dire, c'est encore là une question d'ordre intérieur dans laquelle l'étranger n'a rien à voir.

Au-dessus de tout cela, se place, chez nous, cette conviction que nous ne formons qu'une chair et qu'un corps, et qu'à l'heure du danger surtout il faut savoir se serrer les coudes.

Nous avons pour devoir de ne pas nous laisser égarer par des chimères, de faire droit aux exigences justifiées et de remédier efficacement aux dommages dûment constatés.

Et dans cet ordre d'idées, le sort du projet de réforme électorale en Prusse ne m'apparaît pas comme une question qui intéresse la Prusse seule, mais est devenue une question allemande par excellence. »

Après avoir caractérisé le projet de réforme électorale, M. von Payer vient à parler de la paix prochaine :

— Se trouvera-t-il un seul homme sensé pour admettre que cet effroyable conflit dans lequel le monde presque tout entier se trouve entraîné se terminera par une paix qui ne soit pas définitive et durable ?

Ne peut-on judicieusement entrevoir que, tenant compte des leçons de ces quatre dernières années, l'humanité ne s'attachera pas à faire en sorte que cette guerre soit la dernière qui affligera le monde ?

Après les sacrifices qu'elle a consentis en vies humaines, l'humanité se contenterait-elle d'un armistice de quelques dizaines d'années et considérerait-elle à jamais la guerre comme un mal inévitable ?

La vue seule de l'état d'épuisement complet dans lequel le monde sortira de cette échauffourée des nations, la pensée seule de la longue période de temps qu'il faudra à l'humanité pour rétablir sa situation économique, culturelle et morale, écarte pareille possibilité.

Le monde a aujourd'hui un tout autre aspect qu'il n'avait après la guerre de Trente Ans ou au début des hostilités actuelles.

Lors des précédentes tentatives en faveur de la paix, les classes moyennes et les classes populaires se sont tenues à l'écart quand il s'est agi de négocier. Cette résignation a disparu aujourd'hui.

La paix future sera conclue non pas par les gouvernements seuls, mais en accord complet avec l'ensemble de la nation.

Cette paix n'a pas pour but d'augmenter la population des États, d'accroître l'étendue du territoire, d'apporter des biens ou d'étendre l'empire sur les mers.

Il s'agit aujourd'hui, en tout premier lieu, de conclure une paix durable, et pour qu'elle le soit il faut renoncer à une paix de conquêtes.

Pour nos ennemis, qui rêvent de l'anéantissement de l'Allemagne et de ses alliés, de l'effondrement étatiste de notre pays, une paix de cette nature doit apparaître comme un renoncement à des indemnités, doit être presque considérée comme une défaite.

Il n'en est pas ainsi pour l'Allemagne dont le gouvernement, malgré toutes les arguties de l'adversaire, est resté fidèle au cours de la guerre à la parole impériale :

« Nous n'avons pas obéi à un esprit de conquête », et a démontré, ce faisant, que sa politique ne vise pas seulement à la droiture, mais qu'elle a été aussi prévoyante.

Si les deux partis sont d'accord pour renoncer à des conquêtes territoriales, il faut nécessairement rétablir la situation territoriale telle qu'elle existait avant la guerre, ce qui ne sera cependant pas possible à l'Est. »

Le vice-chancelier continue ensuite en examinant la situation créée à l'Est.

La Russie, réunie en un empire par la puissance despotique, mais composée de tant d'éléments hétéroclites, s'est effondrée parce qu'elle ne pouvait se soutenir par elle-même.

Nos victoires ont fourni l'occasion aux ressortissants du gigantesque empire de proclamer leur indépendance.

Allons-nous mettre aujourd'hui notre propre avenir en péril pour recoller les morceaux de l'empire? Cela ne se conçoit même pas.

Il ne nous est pas possible de livrer par la force le royaume de Pologne à la Russie, pas plus que nous ne pouvons le faire de la Finlande.

Il ne nous est pas possible de jeter dans les bras du tsarisme ou de l'anarchie les États limitrophes de l'Allemagne et de la Baltique, qui se sont séparés de la Russie avec son assentiment formel et effectif.

Si ces États se sont entendus avec nous, ce ne peut être qu'à l'avantage du monde civilisé.

Nous ne pouvons admettre qu'on vienne s'immiscer dans ces affaires au nom de l'équilibre européen ou de la légèreté anglaise, pas plus qu'il ne peut nous convenir de soumettre à l'approbation de l'Entente les traités de paix conclus par nous avec l'Ukraine, la Russie et la Roumanie.

Pour nous, la paix existe à l'Est et elle continuera à y régner, que nos ennemis de l'Ouest s'en offusquent ou non.

Pour ce qui concerne les autres pays, la situation territoriale peut y être rétablie, à condition qu'à nous-mêmes et à nos alliés soient restitués tous les territoires qui nous appartenaient au 1er août 1914.

L'Allemagne doit rentrer en possession de ses territoires et, en tout premier lieu, de ses colonies.

Dans cet ordre d'idées, la possibilité d'un troc pour des motifs d'opportunité pour les deux partis ne doit pas être exclue.

Nos adversaires ont de leur côté le droit d'exiger les territoires qui leur appartenaient avant la guerre.

Après la conclusion de la paix, nous pourrons évacuer ces pays et, quand nous en serons là, nous pourrons évacuer également la Belgique.

Une fois que nous-mêmes et nos alliés serons en possession de ce qui nous a appartenu, une fois que nous posséderons la certitude qu'aucun autre État ne jouira à notre détriment d'un traitement de faveur en Belgique, la Belgique pourra être rendue sans charge ni réticence.

Le sort de la Belgique n'est pas immérité. C'est une hypocrisie que de représenter la Belgique comme une victime de notre politique et de la présenter au monde dans la robe blanche de l'innocence.

Le gouvernement belge — non pas le peuple belge — a pris une part active à la politique d'encerclement contre l'Allemagne. Lui aussi comptait sur un lambeau de la peau de l'ours et avait droit d'y compter sur la base de l'accord effectivement intervenu.

En ce qui concerne l'indemnité de guerre, il ne peut s'agir que de savoir si nous obtiendrons une indemnité pour les dommages que l'on nous a obligés à subir.

En notre qualité d'attaqué sans motif, nous avons droit à une telle indemnité.

Cependant, nous devons considérer que cette indemnité ne sera pas consentie par nos ennemis avant qu'ils soient bien persuadés de leur effondrement final.

La guerre qu'il faudrait mener encore pour atteindre ce but nous demanderait tant de sacrifices que jamais argent ne pourrait payer, et, après mûre réflexion, nous préférons abandonner ces exigences, même avec une situation militaire favorable, sans compter que la paix prochaine deviendrait caduque par le fait seul qu'une indemnité de guerre aurait été imposée à l'ennemi.

Pour ce qui regarde les convoitises de nos ennemis à l'endroit des territoires allemands et leur prétention de s'immiscer dans nos affaires intérieures, nous n'avons que ceci à leur dire : « A bas les mains ! »

Les peuples de la terre en appellent, pour empêcher les conflits futurs, à la Ligue des Peuples, à l'arbitrage international, à l'accord au sujet du désarmement général.

Du côté de l'Empire allemand, qui depuis sa fondation a vécu en paix, aucune opposition ne doit être escomptée contre ces réformes.

Nous sommes prêts à y collaborer, au contraire, dans la mesure de nos moyens.

L'idée d'une Confédération des Nations, d'une Ligue qui embrasserait tous les peuples et répartirait également les droits et les devoirs, avait déjà pris corps chez nous, alors que l'Angleterre et la France ne songeaient qu'à subjuguer les peuples étrangers.

Nous serons prêts à nous associer aux accords au sujet du désarmement à condition que le désarmement concerne aussi bien les forces de mer que les armées de terre.

Dans le même ordre d'idées, nous sommes partisans de la liberté des mers et des détroits, de la politique de la porte ouverte dans toutes les possessions au delà des mers. Et en ce qui regarde la protection des petits peuples et des minorités nationales dans un même Etat, nous sommes prêts à participer à des négociations internationales qui seraient saluées comme une délivrance par les pays gémissant sous le joug de l'Angleterre.

Laissez-nous rire des affirmations de l'adversaire qu'il nous faudra supplier en véritables pénitents pour être admis aux négociations de paix !

Une paix par compromis n'a rien d'humiliant pour nous et n'est pas de nature à nous apporter des misères ni des tribulations.

Dans la conscience de notre force et de notre puissance, certains de notre invincibilité parmi les peuples de la terre, nous mènerons une vie de travail, mais aussi de satisfaction, dans un avenir assuré.

Concurremment avec les autres peuples, nous garantirons la paix mondiale à l'humanité.

L'idée d'une paix par compromis, sans annexion ni indemnité, gagne du terrain chaque jour. Il n'est pas nécessaire de vous montrer combien la tâche du gouvernement, qui préconise une paix semblable, s'en trouvera alléger.

Cependant, il ne faut pas s'illusionner sur la bonne volonté des cercles ennemis qui sont responsables du déchaînement et du prolongement de la guerre au sujet de leurs dispositions de paix.

Ils ne peuvent avouer à leurs peuples que leurs buts sont irréalisables et que les sacrifices consentis auront été inutiles.

Tôt ou tard cependant, les yeux s'ouvriront à la lumière. En attendant, il ne nous reste qu'à nous défendre. L'attaque de nos ennemis se brisera sur notre front extérieur et intérieur. La force allemande, le savoir-faire allemand, le courage allemand et l'esprit de sacrifice allemand doivent leur apprendre que c'est en vain qu'ils prolongent cette guerre funeste. »

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Copenhague, 13 septembre. — Un télégramme arrive aujourd'hui de Helsingfors confirme que Pétersbourg est en flammes et que la guerre civile y bat son plein.

Berlin, 13 septembre. — L'Agence Télégraphique Russe mande de Moscou :

Le 12 septembre, à 3 h. de relevée, nos troupes ont repris Simbirsk.

Notre cavalerie talonne l'ennemi fuyant en grand désordre.

Vers le soir, nos troupes avaient dépassé Simbirsk de 25 kilomètres environ.

A la poursuite de l'ennemi battant en retraite, nos aviateurs épargnent la population; ils ne jettent des bombes que sur des troupes adverses.

Amsterdam, 13 septembre. — Ce matin, peu après 10 heures, l'express de Groeninge a déraillé tout près du pont sur le canal de Merwede, à proximité de Weesp.

10 wagons, 1 fourgon à bagages et 9 voitures à voyageurs, ont roulé en bas du remblais.

La locomotive gisait à moitié sur le pont, seuls les 3 derniers wagons sont restés debout. On compte 33 morts et environ 70 blessés.

Du secours a été vite sur place, par une compagnie de soldats faisant des exercices tout près du lieu du sinistre.

Le fourgon avait pris feu, mais fut vite éteint. On transporta les blessés par bateau à Amsterdam.

Berne, 12 septembre. — La pénurie du charbon en Angleterre est mise au jour par le fait que le 1er septembre les chemins de fer anglais n'avaient en réserve que 900.000 tonnes en tout contre 1.800.000 tonnes au 1er septembe 1917.

A l'exception des stations et points de jonctions il est défendu de chauffer les salles d'attentes.

De la frontière suisse, 10 septembre. — En discutant la bataille en France, le correspondant de guerre du journal « Nouvelles de Bâles», le commandant Egli émet l'avis que les deux parties combattantes se trouvent dans un état de préparation dont il résultera très prochainement de nouvelles grandes batailles.

Le journal genèvois arrive aux conclusions suivantes : Si Foch a beaucoup d'espoir de continuer, il faut pourtant convenir que, par sa retraite dans les positions assez éloignées, Ludendorff s'est de nouveau mis en état de pouvoir agir, ainsi que Joffre l'avait fait à la Marne, et qu'il peut, lorsque cela lui plaira, reprendre l'offensive.

Les vrais résultats des sous-marins

On nous écrit de La Haye :

Nous avons dernièrement attiré l'attention sur le dernier rapport annuel de la Cunard-Line qui faisait à ses actionnaires la triste déclaration que par suite de leur destruction par les sous-marins, la Société avait perdu 1/3 des vaisseaux de sa flotte, soit pour une valeur de 70 millions 109 de marks.

Voilà qu'arrive de la part d'une autre grande compagnie de navigation anglaise « l'Union Castle Line » qui fait le transport entre l'Angleterre et l'Afrique du Sud, une communication bien plus pénible:

Dans la dernière assemblée générale, le président Sir Owen Philips annonça que depuis le début de la guerre la Société avait perdu 31 des grands navires sur 35 qu'elle possédait et ce par des sous-marins.

Elle se trouve obligée de faire effectuer les transports entre l'Angleterre et le Sud Africain, qui entre parenthèse comprend aussi celui des diamants, avec les 4 navires qui restent.

S'il arrivait que l'un ou l'autre de ces derniers devait encore être détruit, la Société se verrait forcée ou de cesser le transport ou d'exiger du gouvernement qu'il mette à sa disposition d'autres navires qu'il devra se procurer ailleurs.

L'entonnoir dans la zone du champ de bataille

De la frontière suisse, 10 septembre :

Dans l'« Excelsior », le sénateur Souron fait une description dramatique des communes délivrées au front de l'Ouest.

L'aspect de ces déserts serait lamentable, car la plupart de ces communes ne pourraient être reconnues que par leur situation géographique.

Rarement on n'y rencontrerait vestige de maisons.

De la ville de Soissons, on ne retrouverait que des faubourgs fortement entamés.

Petites Chroniques

DE-CI, DE-LA

— « Il y a deux grands ennemis de la liberté d'opinion, me disait dernièrement en substance Ray Nyst : la peur de la misère et la peur de la mort. »

J'aime cette parole : elle est virile et elle est vraie.

Ne parlons pas de la peur de la mort : cette peur a disparu. A l'heure qu'il est, la Mort n'effraye plus. En cela, la guerre est bonne. Rien n'est plus laid que la peur de mourir : un homme qui à chaque instant n'est pas prêt à donner sa vie n'est pas un homme. Que les sceptiques ou les vieillards sourient : vous, regardez vers les charniers.

Une seule réserve : un don fait à mauvais escient est une faute. Donnez sa vie pour rien est un suicide, non un acte louable ni un geste viril.

Quant à la peur de la misère, elle est tenace au cœur de l'homme, encore.

C'est d'elle que viennent la plupart des vilenies et des abdications, tout le malheur social, les esclavages et la misère elle-même.

Dans la vie, il faut être fort, ne fût-ce que pour réussir au point de vue matériel : or, la peur de la misère rend faible.

On est écrasé par elle, pour la plupart.

Je sais l'antienne :

— « Je n'ai pas peur de la misère pour moi, dit-on, mais pour les miens. »

Ainsi, la famille, qui devrait être une source d'énergie pour l'homme, est une raison d'abdiquer.

Cet ouvrier se tait devant l'arrogance ou la cupidité patronale : il ne redoute pas la misère pour lui, personnellement, mais pour les siens, et ainsi on continue chez lui à végéter.

Il préfère la médiocrité éternelle à la misère brève.

Vos enfants, votre femme souffriront de la faim pendant quelques jours, quelques semaines peut être, mais après, viendront, si vous osez, les compensations.

Rien n'empêche de monter, rien ne ruine l'énergie et l'initiative que le besoin de la vie tranquille, sans heurt, sans combat, à l'abri des heures de misère, qui trempent les caractères et suscitent les énergies, les révoltes qui régénèrent.

On ne devrait jamais être sûr du lendemain.

Je parle en connaissance de cause : j'ai toujours vécu dans l'incertitude de l'heure qui vient et m'en suis toujours bien trouvé.

Grâce à cela, j'ai vécu ma vie, intensément et je la vis encore de même, goûtant, sans regrets et sans crainte, — deux sentiments qui empoisonnent l'existence — toutes les joies qui me viennent : joie du travail, joie de l'amour, joie du plaisir, joie du repos, joie d'une seconde de soleil...

Si demain est mauvais, on luttera pour qu'après-demain soit meilleur : les plus belles lumières lassent et ne paraissent vraiment désirables que par l'opposition de l'ombre.

Si vous m'offrez la lutte, je joue le tout pour le tout : pendant que vous protégez vos trésors amassés un à un, j'ai les mains libres pour frapper fort. Vous serez toujours en état d'infériorité vis-à-vis de moi, parce que vous craignez la misère et que je ne la crains pas : elle ne résiste pas à l'effort tenace.

C'est une ennemie qui n'est redoutable que de loin : elle s'habille en épouvantail. Si vous vous approchez d'elle une fois, vous en rirez.

P. R.

ARRÊTÉS

LA NOUVELLE HEURE

Suivant l'arrêté du gouverneur général du 28 mars 1918, l'heure estivale prend fin au 16 septembre 1918, à 3 heures du matin.

A ce moment, les horloges devront être retardées d'une heure et, par conséquent, indiquer 2 heures.

Le 16 septembre, le double intervalle entre 2 et 3 heures, sera représenté par 2 A, 2 A 1 minute, 2 A 2 minutes pour la première heure et par 2 B, 2 B 1 minute, 2 B 2 minutes jusque 2 B 59 minutes pour la seconde.

Seule, la nouvelle heure sera employée dans les annonces publiques, ainsi que pour les heures d'écoles, de bureaux, de magasins et usines.

Les horloges publiques indiqueront également la nouvelle heure. (On entend également par horloges publiques, toute horloge placée dans un endroit accessible au public.)

Les autorités et employés belges, y compris les autorités communales et les écoles, devront faire usage de la nouvelle heure, en particulier en ce qui concerne les heures de service et de classe.

Le chef de l'administration civile en Wallonie,
HANIEL.

—«o»—

AVIS

On attire l'attention des habitants du territoire du gouvernement général sur le fait qu'il est défendu de correspondre secrètement ou sous une forme déguisée avec des personnes habitant les pays en guerre avec l'Allemagne ; il leur est défendu de correspondre avec ces pays en se servant d'adresses intermédiaires en pays neutre.

Toute infraction à cette défense expose à des peines sévères

Chronique Carolorégienne

Charleroi.

La salle « Concordia », local de l'association catholique de l'arrondissement, située rue de Montigny, prend désormais — et momentanément, croyons-nous — le nom de « Nouveau Théâtre » sous la direction de M. Toussaint.

Les débuts de la troupe, régie par M. R. Plays, auront lieu ce samedi 14 avec « Cyrano de Bergerac », programme qui ne nous paraît pas capable d'attirer les grandes foules.

Châtelet.

La reprise des cours pour l'année scolaire 1918-1919, à l'Ecole moyenne de l'Etat pour garçons est fixée au mercredi 25 courant, à 10 heures du matin (heure du clocher) ; le nouveau directeur de l'Ecole, M. Quicke, est arrivé depuis une quinzaine de jours.

Chronique Locale et Provinciale

Ville de Namur. — Magasins Communaux

Charbons

Par suite de la réfection du chemin d'accès de l'Usine Regout, la vente de charbon sera suspendue la semaine du 23 au 28 septembre inclus.

Namur, le 14 septembre 1918.
Commission communale d'Approvisionnement

—«o»—

Théâtre de Namur

Direction MM. BRUMAGNE & PIRLET

DIMANCHE 15 SEPTEMBRE

Matinée à 3 1/2 h. — Soirée à 8 heures

LA VEUVE JOYEUSE

Opérette en trois actes d'après Meilhac
Livret de MM. Victor Léon et Léo Stein
Adaptation française de Flers et Caillavet
Musique de Franz LEHAR

Popoff	MM. F. Nérac.
Danilo	Leroy.
Camille de Coutançon	Defize.
Figg	Pirenne.
D'Estillac	Taziaux.
Lérida	Duval.
Kromski	Houyoux.
Bogdanowitch	Rifflard.
Pritschitz	Genisson.
Le gérant	Rosart.
Missia Palmiéri	Mmes Astrée.
Nadia	Jordens.
Praskovia	Van Damme.
Olga }	Jacques.
Manon }	
Sylviane	Wérotte.

Au deuxième acte : **Grand Ballet Russe**
Mlle BIANCA et les Dames du Corps de Ballet
Au troisième acte : **Divertissement**

Jeudi 19 septembre 1918, à 8 h. très précises, pour les débuts de la troupe d'opéra : Mmes Brusson, Jordens, Van damme; MM. Doulet, Leroy, Gerlache; La basse Becker en représentation, **Faust**, opéra en 5 actes de Ch. Gounod. Orchestre complet sous la direction de M. Jules Brumagne. — Deux grands ballets réglé par Mlle Bianca et dansés par Mlles Darbrelle, Damour et Bianca et tout le corps de ballet. — Chœurs et figuration au grand complet.

Samedi 21 septembre 1918, à 8 heures, **La Divorcée**, opérette à grand spectacle en 3 actes. Mmes Astrée, Jordens, Jacques; MM. Leroy, Nérac. Pirenne, Duval, Houyoux, Taziaux et Rifflard. Ballets.

Dimanche 22 septembre 1918, en matinée seulement à 2 1/2 h. précises, **Faust**. Même distribution que ci-dessus; M. Wasielin, basse en représentation

Jeudi 26 septembre 1918, à 8 h., **La Traviata**, opéra en 4 actes de Verdi. Mlles Brusson, Astrée, Jordens; MM. Doulet, Leroy, Gerlache, Defize, Chapelle, Houyoux, Rosart. — Ballets.

Samedi 28 septembre 1918, à 8 h., une seule représentation de la célèbre pièce d'actualités de Léopold Broka, **Novès Bitches !!!**, (version wallonne) en 3 actes.

PRIX DES PLACES : Stalles, Baignoires, 1es Loges, Balcons, fr. 5.50. — Parquets, 2es Loges de face, fr. 4.00. — 2es Loges de côté, fr. 3.00. — Parterres et 3es Loges, fr. 2.50. — Amphythéâtres, fr. 1.25. — Paradis, fr. 0.75.

Prix des carnets de Famille (20 billets).

Stalles, Baignoires, 1res Loges, Balcons, fr. 100. — Parquets, 2es Loges de face, fr. 70. — 2es Loges de côté, fr. 50. — Parterres et 3es Loges, fr. 40. — Amphythéâtre, fr. 20.

—«o»—

Samedi 14 septembre, rue de Fer, 45-47,

Ouverture du magasin

de la Teinturerie Moderne JOMOUTON & GODET.

Même maison rue de Bruxelles, 116. — Usines à vapeur. — Succursales en province. — Travail soigné. 7288

—«o»—

ETAT-CIVIL de la Ville de NAMUR
du 6 au 12 septembre

NAISSANCES

Alice Thirionet, rue des Brasseurs, 17; — Marie Luter, rue Basse Neuville, 11; — François Dohet, rue Blondeau, 17; — Georges Philippart, Chaussée de Dinant, 432; — Henri De Timmerman, à Le Marais; — Emilie Ledieu, place d'Armes, 40.

MARIAGES

Louis Deravet, journalier, à Namur, et Augusta Straus, journalière, à Namur; — Jules Verliefden, coiffeur, à Namur, et Charlotte Daras, demoiselle de magasin, à Namur.

DÉCÈS

Georges Dohet, époux Willems, 55 ans, avenue de Salzinnes, 104; — Flore Félix, 87 ans, à Valenciennes; — Jean Collignon, 70 ans, à Floreffe; — Charles Crussens, 64 ans, rue Saint-Nicolas, 131; — Elisabeth Hubert, 3 ans, rue Henri Blès, 94; — Louis Hendrickx, époux Maes, à Anvers; — Marie Montoisy, épouse Champagne, 4[illegible] ans, à Sombreffe; — Julien Dercq, 9 ans, à Mont-sur-Marchienne; — Mélanie Pelouse, 15 ans, rue Pied-du-Château, 5. — Maximilien Denis, époux Naniot, 74 ans, boulevard d'Herbatte, 67; — Ludivine Pot, veuve Chambart, 60 ans, à Gembloux; — Marie Houbion, veuve Dispaux, 80 ans, à Jambe; — Gustave Charlier, veuf Darvilie et Hart, 69 ans, rue Brunswick, 12. — Eugène Moons, époux Vanharen, 26 ans, à Seraing; — Melchior Chantraine, 68 ans, boulevard du Nord, 3.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Walthère Grognard, employé, à Namur, et Philomène Paulus, dentellière, à Namur; — Jean Cattin, chocolatier, à Namur, et Rosina Luys, ménagère, à Namur; — Albert Hautier, journalier, à Namur, et Marie Ballieu, ménagère, à Namur.

Chronique Dinantaise

Tribunal d'arrondissement.

La prochaine audience du tribunal d'arrondissement est fixée au 17 courant. Roba qui a l'audience du mois dernier avait déjà été condamné à 10 ans de travaux forcés, sera jugé le 17, pour de nouveaux faits découverts à sa charge. Il est probable toutefois que cette affaire sera remise, Roba qui a tenté de se suicider dans sa cellule n'étant pas encore hors de danger.

A cette audience passera probablement aussi l'affaire de mœurs de Sorinne que nous avons signalés à nos lecteurs en son temps.

Charbon

Il paraît que bientôt une distribution de charbon sera faite à Dinant. Pour éviter certain trafic de cartes, personne ne pourra se présenter avec la carte d'une famille autre que la sienne. Il a été reconnu, en effet, que des gens disposant d'argent rachetaient à des malheureux le droit de se servir de leur carte et arrivaient ainsi à recevoir un grand nombre de rations de combustible, ce qui rompait complètement l'économie du rationnement.

D'un autre côté, plusieurs personnes qui, lors de la dernière distribution de 500 kg. n'ont pu aller les chercher faute d'argent, se les voyent refuser aujourd'hui.

Si on ne se décidait pas à leur donner ce qu'ils ont le droit de recevoir, ce serait une injustice flagrante. On les priverait donc du droit de se chauffer, parce qu'à un moment donné ils ont eu le malheur de ne pas avoir d'argent.

Nous reviendrons sur cette question, lorque l'administration communale à qui on vient de soumettre le cas, aura fait connaître sa décision définitive.

A propos des cartes d'identités et des permis de voyages.

Les personnes qui ont du faire remplacer leur carte d'identité après le 1er septembre ont eut la désagréable surprise de devoir payer une taxe de 0 25 centimes au profit de la caisse communale. On se demande pourquoi tous indistinctement n'ont pas été soumis à cette taxe que du fait qu'elle n'a pas été perçue d'une façon générale devient injuste.

Si cet argent est destiné à une œuvre de bienfaisance nous ne pouvons qu'applaudir tout en faisant remarquer que ceux appelés à recueillir le bénéfice de cette caisse spéciale auraient au moins dû être exemptes de la taxe ; il n'est jamais très digne de prendre d'une main, aux malheureux, ce qu'on leur donnera de l'autre, sutout que pour beaucoup, le remplacement de la carte d'identité les oblige à débourser une somme non en rapport avec leurs moyens : portrait 2 fr. 50, taxe 0,25 soit 2 fr. 75 or, à l'heure actuelle, 2 fr. 75 en argent c'est une petite fortune pour certains malheureux, parfois toute leur fortune.

Inutile de dire que la taxe sur les permis de voyage elle est entièrement légitime. Ceux qui voyagent maintenant le faisant pour leurs affaires gagnent de l'argent et ont le moyen de donner 0.25 centimes pour plus pauvre qu'eux.

Une bonne histoire.

Dans un petit village des environs de Dinant, on parle à mot couvert d'une singulière histoire. J'ai essayé d'en contrôler l'authenticité, mais la chose a été complètement impossible, les campagnards devenant de suite méfiants quand on les questionne un peu trop. On dit donc, ou c'est la rumeur publique, que deux corbillards auraient été vu dans une ferme des environs chargeant des denrées qui n'ont aucune ressemblance avec un mort et qu'on n'est pas habitué de voir transportées par d'aussi macabres équipages.

Une fois chargé, les deux chars funèbres auraient repris la direction de Namur.

Comme quoi chers lecteurs quand croisant un corbillard, dans la campagne, vous vous décoiffez bien poliment, peut-être saluez-vous une dernière fois le froment et le beurre de votre région qui s'en vont vers d'autres cieux.

Georges LAFORET.

THÉATRES, SPECTACLES ET CONCERTS

Concert -- ROYAL MUSIC-HALL, -- Cinéma. (F. COURTOY), Place de la Gare, 21

Réouverture de ce coquet établissement à partir de ce samedi 14 courant. Soirée à 7 heures.

SPORTING-PALACE, aven. de Salzinnes, 150

La représentation de **La Voleuse d'Enfants**, drame en 5 actes, qui devait avoir lieu le 1er septembre, se donnera ce **dimanche 15**.

Qu'on se le dise.

VARIÉTÉS, rue Godefroid

La Direction des Variétés informe le public que son établissement sera réouvert à partir du dimanche 15 courant, à 2 heures.

Mardi, mercredi et jeudi, la grande pantomime à succès « L'Agence Artistique ».

SELECT

60, rue de Fer, 60

NAMUR — NAMUR

Tous les jours, de 3 heures à minuit

CONCERT chants, démonstration de danses par les meilleurs danseurs.

GLACES — PATISSERIES — VINS FINS

CONSOMMATION DE CHOIX

ORCHESTRE D'ÉLITE

Etablissement unique à Namur 7188

ANNONCES

On demande de suite charpentiers et terrassiers. — Très bon salaire, bonne nourriture. — S'adresser : Kommandantur, 49, rue du Collège. 7291

Ecole Industrielle de Namur

3 places de professeurs à titre provisoire seront éventuellement à conférer pour les branches ci-après :

1°. *Chimie :* 1 heure de cours et 4 heures de laboratoire par semaine Traitement initial 700 francs. A confier à chimiste au courant travaux de laboratoires industriels.

2°. *Technologie des industries chimiques :* 2 heures de cours par semaine. Traitement initial 600 francs. A confier à ingénieur ou technicien des industries chimiques.

3°. *Sténo dactylographie :* 4 heures de cours par semaine. Traitement initial 500 francs. A confier à spécialiste.

Adresses, demandes, avec titres et références, à M. le Président de la Commission Administrative de l'Ecole Industrielle, Hôtel de Ville, Namur. 7317 2

Artiste du Théâtre de Namur demande à louer appartement trois pièces meublées, cuisine, chambre à coucher et petit salon, si possible avec piano, et à proximité théâtre ou centre ville. S'adresser au bureau de la Direction. 7290

Mont-de-Piété

Mercredi 18 septembre, à 2 h., vente des gages de juin, juillet et août 1914 : bijoux, montres, chaines en or et argent pour hommes et pour dames; bracelet, étuis à cigarettes, etc... 7321

On demande personne d'un certain âge pour tenir aubette de journaux. S'adr. Librairie Héro-Wuillot, rue Mathieu, 18. 7318

On demande bonne servante, honnête et courageuse. S'adresser 10, Quai de Meuse, Jambes. 7319

Occasion unique

Champignonnaire à vendre, rapport 200 kilos par jour; et deux jardins. 7320
Renseignements, Boulevard du Nord, 103, Namur.

CUVRIERS et OUVRIÈRES sont demandés à la Confiturerie MILET, avenue Prince Albert, Namur.

Bons salaires 7206

POUR installation d'un bureau belge, on cherche, centre ville, appartement 3 pièces au moins.
Adresse bur. du jour. aux initiales P. W. 7207

Offrez vos **PAILLES et FOINS** à **Ed. DESTEXHE-REGINSTER, à Liége**
agent de l'Association Charbonnière, de Liége. 7292

BOUCHONS

On demande racoleurs en leur payant un bon prix
Ser FERRER, rue de la Cuillier, Bruxelles 7273

A Vendre

30.000 superbes EPICEAS de 0.80 à 1 m et plus. Prix très réduits. — Adresse : Ernest THIBAUT, Mettet 7238 10

Verres & Glaces

franco partout avec garantie d'arrivée en bon état
F. DAMPREMEZ, à Jumet (Spinoy) 7177

Toujours disponible nourritures pour poules oiseaux, perroquets, chèvres, porcs, etc. Echantillons et prix sur demande.
Jos. van Kerckhove
2, chaussée de Malines, ANVERS 7086

CACHETS EN CAOUTCHOUC, tampons perpétuels violets. S'adresser à M. JASSOGNE, rue Fossés Fleuris, 11, Namur. 7083

Musiques à vendre
pour orchestre, piano seul, violon et piano, chez M. V. Luffin, rue Rogier, 109, Namur. 5973

MALADIES de la PEAU
de la barbe, panaris, furoncles, plaies suppurantes variqueuses ou brûlures sont guéries par la
Pommade du Dr. AVILLE
dans toutes pharmacies. — Dépôt général : pharmacie NEMERY, rue Notre-Dame, Namur. 7084

Avant de faire vos achats pour matelas, demandez échantillon FIBRE DE BOIS STERILISE 13/100
Chez **V. Marcq-Gérard**
NAMUR — 59, rue des Brasseurs — NAMUR
Conditions avantageuses 7062 12

C. Werenne-Rappez
rue du Pont, Namur
Quincailleries, Emaillage, etc. Robinets autorisés.
CLOUS POUR BŒUFS qualité exra. 7008
CONDITIONS TRÈS AVANTAGEUSES

PLUS CHER QUE LEUR VALEUR
Nous rachetons la plupart des VIEUX LIVRES
Librairie ROMAN, Namur. 6762

Vente de COURROIES autorisée
Concessionnaire pour la Belgique : P. LEBLANC, boulevard d'Omalius, 79-81, Namur.
Concessionnaire pour la province de Namur : J. WARRANT, rue du Parc (La Plante). 6682

ATELIERS & FONDERIES
SEVRIN & MIGEOT, à Auvelais
PIECES DE RECHANGE pour tracteurs, locomobiles, moulins, batteuses, écrémeuses, pompes, machines et moteurs de tous genres. 6633

RECHAUDS A GAZ
Séchoirs pour légumes et fruits, bocaux pour conserves, fours à pain au gaz et charbon. 5033
Maison TRUSSART - GARITTE
plomberie-poêlerie, 8, rue de Fer, Namur.

Dame-Pédicure 5531
69, rue Emile Cuvelier

VINAIGRE de POMME extra blanc pour conserves
Prix défiant te concurrence
MAISON HOLLANDAISE
GROS 30, rue Saint-Nicolas, 30 DETAIL

Poitrine Opulente
en 2 mois
par les
PILULES GALEGINES
Seul remède réellement efficace
PRIX : 5 Frs.
Pharmacie **MONDALE**
63-65, rue Antoine Dansaert, Bruxelles-Bourse
NAMUR : Pharmacie de la Croix Rouge, 2, rue Godefroid. 2
5077

LA BANQUE IMMOBILIÈRE
DE BELGIQUE
19, Boulevard Bischeffsheim, Bruxelles
a décidé, dans l'intérêt du client, d'accorder des
Ouvertures de Crédit
(avec prélèvements mensuels
sur toutes garanties sérieures (hypothèques même au 2e rang, titres, etc.). 6921
Solution immédiate en se présentant à ses guichets
muni de toutes pièces utiles.

EMPLOIS VACANTS
Bonne situation offerte à Messieurs honorables et actifs (centres agricoles). Travail facile et très rénumérateur Ecrire : Holemans, 42, aven. Albert Giraud, Schaerbeek. 6919 10

Visitez les vastes magasins
V. Marcq-Gérard
59, rue des Brasseurs, Namur
5302 (Annexe 4, rue du Bailly)
Bascules ordinaires et bétail, poêlerie en tous genres, lits et lavabos en fer, séchoires à légumes, fours (Pieters) à cuire le pain, formes à pain, articles émaillés, buanderies en tôle acier pour comités.

Maison Dupuis-Joiret
48, rue Lucien-Namêche, Namur
CHAUDIÈRES en tôle d'acier pour confitureries, fabricants de sirop et soupes communales. 5068

Hôtel des Ventes Saint-Loup
25-27, rue du Collège, Namur
Direction : E. FALMAGNE
Les lundi 16 et mardi 17 septembre 1918, à 2 heures en l'Hôtel des Ventes St-Loup :
Vente publique
d'un nombreux Mobilier
Salle à manger chêne, bon piano «Ors», etc.
25, rue du Collège, Namur.
Au comptant avec 10 p. c. 7296 1

Salle de Ventes Em. Richelet
15-17, Rue du Président, Namur.
VENTE PUBLIQUE
d'un Beau Mobilier
piano « Berden », harmonium à 8 jeux
A NAMUR

Les mardi 17, mercredi 18 et jeudi 19 septembre 1918, chaque jour à 2 h., l'huissier Joseph Sterpin, vendra publiquement en la salle de ventes E. Richelet, 15-17, rue du Président, à Namur, le beau et nombreux mobilier suivant :

1 salon style Louis XVI, gris-Versailles, 1 joli salon sac arabe tendu de moquette, 1 excellent piano « Berden », 1 harmonium à 8 jeux, tapis de pied, carpettes, tapis d'escalier, secrétaire acajou, salle à manger noyer poli, chambre à coucher style Louis XVI, en noyer, composée de 2 dressoirs à glace, 1 lavabo, lit double faces, 2 tables de nuit ; Une chambre à coucher chêne, composée de garde-robe, armoire à glace, lit double faces, 2 tables de nuit, 1 grand lavabo.

Divers lits, lavabos, armoires, cuisinières et poêles divers, 6 belles chaises chêne, 1 bon graphophone avec 18 disques doubles, meubles et objets de ménage trop longs à énumérer, grande partie de beau linge, vêtements et chaussures, imperméable d'homme, etc., etc.

Au comptant 10 °/o pour frais
Exposition publique lundi 16 septembre.
Ordre de la vente : Mardi 17 à 2 h., vente de meubles et objets de ménage ; mercredi 18 et jeudi 19, vente de linges, vêtements, chaussures, etc. 7299 1

Etude de Me G. PIRSON, notaire à Namur
81, rue Emile Cuvelier

ERPENT
Lundi 16 septembre à 2 h., café Jacobs-Degueldre, à Erpent, vente de beau regain croissant dans le parc du château d'Erpent. — Au comptant. 7195 1

DAVE
A vendre : Belle Propriété avec maison, terre, verger et pré d'une contenance d'environ un hectare onze ares. Prompte jouissance. Renseignements en l'étude 7110 1

A LOUER pour le 1er janvier 1919 : jardin légumier, verger et pré, situés sur versant de montagne, 10 min. de Namur. S'adresser en l'étude. 7295

Etude de Me Joseph LANGE,
notaire à Havelange.
Le lundi 23 septembre 1918, à 2 heures, chez Eric Draily, à Chardeneux, M. Achille Quétin vendra par Me Lange, 4 parcelles de terre mesurant ensemble 91 ares 75, sises sur Bonsin. 7294 2

Etude de Me STERPIN, notaire, à Spy.
SPY et MAZY
Lundi 23 septembre, à 3 h., en l'étude, vente publique à l'intervention de Maître De Valkeneer, notaire, à Bruxelles, à la req. des héritiers Dieudonné Quinet, de :
1. 2 maisons contiguës avec jardin et terrain, à Spy « Chauffour », 21 a. 40;
2. Terre, à Spy, route d'Eghezée, 14 a. 80;
3. Terre sur Spy et Mazy «Triot». 85 a., joignant Renard, Quinet, de Beauffort et Dejaiffe. 7314 2

TEMPLOUX
Mardi 24 septembre, à 4 h., au café Baras, à Temploux, vente publique à la requête de M. Alphonse Lombet, d'une maison, dépendances et jardin, « au chemin de Moustier » 25 ares environ. 7315 2

Lundi 30 septembre, à 1 h., en la mortuaire, et à la requête des héritiers Paquet-Poncin, vente publique de meubles-meublants et agricoles (voir affiches).

Après cette vente, même lieu et requête, vente publique de :
1. Maison de cultivateur, étable, écurie, grange, porcheries, four, fournil, hangar, jardin et verger, sis à Temploux, « au bout du village », 49 ares;
2. Terre à proximité de la maison ci-dessus, 45 a. 25; 7316 3
3. Pré clôturé « à St-Hilaire », 31 a. 78.

MALADIES
& Soins généraux de la Bouche
Georges ALTMANN
Chirurgien-Dentiste
rue des Dames-Blanches, 22
NAMUR
Consultations de 9 à 5 heures 5057
Fermé le dimanche

A LA MÉNAGÈRE
GROS — DÉTAIL
E. Simon-Demeuse
NAMUR
1, rue Borgnet
et rue Rogier, 1
Articles de ménage en tous genres
Chaudières et seaux galvanisés et étamés pour laiteries
Garnitures cercueils en tous genres bois et métal
Robinets autorisés en fonte et acier
Grilles de poêle
Houes et fourches à pommes de terre
Séchoirs à fruits et légumes
Garde-manger toutes dimensions
5998 13 Presses à fruits et à vinaigre

Etude de Me Paul JEANMART, notaire
rue Pepin, 3, à Namur

Leuze-Longchamps
Mardi 17 septembre, à 9 heures, au café Lambert, près de la gare de Leuze-Longchamps, Me Paul Jeanmart, notaire à Namur, vendra à la requête des propriétaires, savoir :

TILLIER
1. Terre de 1 H. 92 a. occupée par M. Poskin. — Libre de bail en 1920 ;
2. Terre de 1 H. 11 a. occupée par M. Boisnard.

LONGCHAMPS
1. Terre de 22 a. 80 c., lieu dit « Nacesse », joignant Marie Bouselle et E. Libotte;
2. Terre de 55 a. 10, lieu dit « Nacesse ».
Ces 2 terres louées à M. J.-B. Hache.

EGHEZÉE
1. Terre de 1 h. 27 a. 70 c., lieu dit « Bouffioul », joignant MM. le Comte de Liedekerke, de Moreau, Debouche, etc.;
2. Terre de 34 a. 70 c., joignant M. le Comte de Liedekerke et la commune de Longchamps. 7194

MOUSTIER-SUR-SAMBRE
Pour cause de partage
Mercredi 18 septembre 1918, à 2 h., au café Thirion, place de la Station, Me Jeanmart vendra définitivement, à la requête des propriétaires, les biens suivants situés en face de la gare de Moustier-sur-Sambre :
1. Une magnifique maison d'habitation avec grand jardin, l'ensemble de 11 ares environ, occupée par les propriétaires. Haussé 25.000 fr ;
2. Une maison de commerce. Haussée 6000 fr. ;
3. Une autre maison de commerce, sise même place, d'un ensemble de 6 a. environ. Haussé 20.000 fr. ;
4. Un terrain à bâtir, de 3 a. 50 c. environ, joignant le bien n° 1 ci-dessus.
Pour visiter, entrée en jouissance et conditions, s'adresser en l'étude du dit notaire Jeanmart. 7191

Namur
Vendredi 27 septembre 1918, à 10 h., en son étude, Me Jeanmart, notaire à Namur, vendra à la requête des propriétaires :
Une très belle maison de rentier à 2 étages, rue Grillot n° 12 à Namur, contenant 90 centiares.
Construction moderne et en excellent état. — Convient particulièrement pour docteur, avocat, agent d'affaires, etc.
Louée, prix de guerre 1200 fr. 7307

Propriété d'Agrément, à Salzinnes
Vendredi 27 septembre, à 11 heures, en l'étude, Maître Jeanmart vendra définitivement, une très belle propriété d'agrément, sise à Salzinnes, rue Henri Lecocq, 37, contenant 23 ares, clôturée de murs, à proximité de l'église, des écoles et de l'arrêt du tram. Jouissance 1er mars 1919. 7192

Malonne
Lundi 30 septembre à 10 h. en l'étude, Me Jeanmart vendra définitivement en une seule séance :
1. Une bonne maison avec jardin de 16 ares avec écurie et remise, située à Malonne (Pensionnat), occupée par Mlle Dupuis.
2. Terre et pré de 25 ares, aux chemins de Fosses et du Piroy, louée à Vve Daras.
Jouissance prochaine. 7306

Bouge
Lundi 30 septembre 1918, à 10 h., en son étude, Me Jeanmart, vendra à la requête de la propriétaire :
1. Une maison avec cour, Montagne de Bouge 4 et 5, pour 2 a. 60 ;
2. Quatre maisons avec jardin, Montagne de Bouge, nos 20, 21, 22 et 23, comprenant 2 places au rez de chaussée, 2 à l'étage, cave, grenier, citerne ;
3. Un grand jardin rempli d'arbres fruitiers, ayant son entrée à côté du n° 20, contenant 19 a. 50 c. 7308

Magnifique propriété d'agrément et de rapport au Fond-d'Arquet (Namur)
Mardi 8 octobre, à 2 h., en son étude, rue Pepin, 3, le notaire Jeanmart, de Namur, vendra en une séance :
Très belle villa, conciergerie, jardins d'agrément et légumier remplis d'arbres fruitiers, serre, bosquet, fraisières et terrain de 2 h. 20 a. ; construction soignée et en parfait état d'entretien. Jouissance immédiate ;
14 maisons ayant chacune un jardin mesurant 1/2 h. à 1 h. environ. Plusieurs de ces jardins sont exploités en culture maraichère. Certains lots renferment du sable et de la terre à briques.
Tous ces immeubles forment un bloc de onze hectares, sis à 15 minutes de la gare de Namur, dans un site tranquille, à proximité de l'Eglise et des Ecoles de Bomel. Plan de lotissement déposé en l'Etude. 7309

A VENDRE
1. Belle propriété de maitre, avec dépendances, écuries et 95 ares de jardin, aux portes de la ville.
2. Terrain à bâtir ou industriel de 66 a. au faubourg Saint-Nicolas.
3. Maison de commerce centre de la ville. 7193

Etudes de Mes JEANMART et G. PIRSON, notaires, à Namur
Mercredi 2 octobre 1918, à 11 heures, Mes Jeanmart et Pirson, notaires à Namur, procéderont en l'étude du premier, rue Pepin, 3, à la vente publique d'une maison de rapport, sise à Namur, rue des Brasseurs 25, avec cour, et bâtiment avec vérandah donnant sur la Sambre, d'un ensemble de 1 a. 50 cent., joignant le chemin de halage, la rue des Brasseurs et la Brasserie Namuroise.
Renseignements en l'étude de l'un et l'autre des dits notaires. 7310

Etude de Me Maurice DELVIGNE, notaire, à Namur

FLAWINNES
Jeudi 19 septembre 1918, à 3 heures de l'après-midi, à Flawinnes, chez M Alphonse Gillain, cafetier, Me Delvigne, vendra définitivement et sans remise, requête veuve J.-B Wérenne-Simon et enfants :
1. Une maison avec dépendances et jardin, contenant 12 ares. — Mise à prix : 5.700 fr ;
2. Une autre maison avec dépendances et jardin, contenant 17 a. 80 c. — Mise à prix : 7 500 fr. ;
3. Un pré lieu dit « Sous les Pachis », contenant 23 a. 80 c. — Mise à prix : 3.750 fr. 7190 2
Tous ces biens situés à Flawinnes.

NAMUR
Jeudi 26 septembre 1918, à 10 heures du matin, en l'étude, Me Delvigne vendra définitivement, requête des propriétaires :
Une belle maison de commerce à 4 étages avec grandes vitrines et entrée particulière, située à Namur, formant le coin de la rue de l'Ange où elle porte le n° 49 avec la rue de la Croix, où elle porte le n° 2.
Par sa situation en plein centre commercial dans la partie la plus active du mouvement des affaires, cette propriété convient pour n'importe quel genre de commerce, de même que pour installation de Banque ou de bureau de change. Très grandes facilités de paiements. 7323 2
Mise à prix : 87 000 francs

FLOREFFE
Jeudi 26 septembre 1918 à 3 heures de relevée, au café Veuve Aoust à Inseppé-Malonne, Me Delvigne vendra publiquement en une seule séance, requête du propriétaire :
2 hectares de terrain à défricher situé à Floreffe, joignant un chemin, Henri Flinzback, famille Puissant et Joseph Trussart. 7324 2

GUEULETTE-VEDRIN
Mercredi 2 octobre 1918, à 3 heures de l'après-midi, au café Hyacinthe Moreau-Mathy, en face de l'église de Vedrin, Me Delvigne, vendra publiquement en une seule séance, requête de Mme Hyacinthe Moreau-Mathy et Florent Mathy :
1. Maison avec dépendances et jardin, contenant 12 ares environ, l'ensemble sis à « Gueulette » Vedrin ;
2. Terre située derrière le bien précédent, lieu dit « Bonnier aux cailloux », contenant environ 64 a. 65 c.
3. Terre au même lieu, contenant environ 49 a. 20 c.
En cas de non-vente, la propriété sera mise en location.

NAMUR
Vendredi 11 octobre 1918, à 2 heures de relevée, rue de l'Ange, 61 63, le notaire Delvigne, à ce commis, vendra à la requête de la succession bénéficiaire de feu M. Nicolas Dandois :
Diverses marchandises et matériel de magasin, dont divers rayons, comptoirs, balances, bascules, caisse enrégistreuse, charette pliante, etc. etc. Voir détail aux affiches. Au comptant avec 12 °/o pour frais. 7322 4

Etudes de Maîtres Paul JEANMART et Georges MONJOIE, notaires, à Namur.
VENTE PUBLIQUE
de 2 maisons à Namur & Saint-Servais
Les propriétaires feront vendre par le ministère de Maîtres Paul Jeanmart et Georges Monjoie, notaires à Namur, en l'étude de ce dernier, rue Godefroid, n° 1.
1 Une belle maison avec jardin, sise à Salzinnes-les-Moulins, (Namur) n° 125.
2. Une autre maison avec jardin, sise à Saint-Servais, chaussée de Waterloo, 155.
Prompte jouissance.
Adjudication provisoire, le lundi 2 sept. 1918, à 11 heures.
Adjudication définitive, le lundi 16 dito, à la même heure.
Conditions en l'étude des dits notaires. 7090 4

Etude de Maître G. MONJOIE, notaire, à Namur

Propriété Maraîchère, à Namur
Le propriétaire fera vendre par le ministère et en l'étude de Me Monjoie, notaire à Namur, une belle propriété maraîchère, sise à Namur, Fond d'Arquet, 175, de 53 ares 82 centiares, comprenant une bonne maison d'habitation avec écurie, remises, autres dépendances, jardin arboré et terre.
Très grandes facilités de paiement.
Adjudications : Préparatoire, mardi 3 septembre 1918, à 10 h. 1/2; Définitive, mardi 17 dito, même heure. 6953 5

Flawinnes
Mercredi 18 septembre 1918, à 2 heures au café Joseph Mathieu, à Flawinnes, Me Monjoie, notaire, à Namur, vendra, en une seule séance, une BONNE MAISON avec dépendances et jardin sise à Flawinnes, lieu dit « Try Gaby » de 16 ares 55 cent. Jouissance immédiate. 7014 4

Belgrade
Le propriétaire fera vendre par le ministère et en l'étude de Me Monjoie, notaire à Namur, une jolie maison avec grand jardin bien arboré sise à Belgrade, rue de la Beverie, n° 49, de 743 m2. — Jouissance réelle le 1er mars 1919. — Visites : les mardis, de 2 à 6 h. et dimanches, de 9 à 11 heures.
Adjudication provisoire : mercredi 11 septembre 1918, à 10 heures; adjudication définitive : mercredi 25 dito, à la même heure. 7100 4

Saint-Servais
Le propriétaire fera vendre par le ministère et en l'étude de Me Monjoie, notaire à Namur, une maison avec dépendances et jardin, sise à Saint-Servais, rue des Ecoles, n° 36, de 1 are 40 centiares. — Jouissance immédiate.
Adjudication provisoire : jeudi 12 sept. 1918, à 10 heures; adjudication définitive, jeudi 26 dito, à la même heure. 7101 4

Belgrade
Le propriétaire fera vendre par le ministère et en l'étude de Me Monjoie, notaire à Namur, une bonne terre labourable sise à Belgrade, lieu dit « Fond Tillois », de 90 ares 70 cent., exploitée par M. Joseph Degollier-Gilis.
Adjudication provisoire : Jeudi 12 sept. 1918 à 10 1/2 heure; adjudication définit. jeudi 26 dito, à la même heure. 7102 4

Namur
La propriétaire fera vendre par le ministère et en l'étude de Me Monjoie, notaire à Namur, 2 belles maisons de rentier, avec écurie, remise, dépendances et jardin bien arboré, sises à Namur, rue de Balart, numéros 29 et 31. — Jouissance rapprochée. — Visites tous les jours de la matinée. — Adjudication provisoire : Mardi 17 septembre 1918 à 10 h ; adjud. défini.: Mardi 1er octobre 1918 à la même heure. 7103 5

Bonne Métairie à FLAWINNES
Le propriétaire fera vendre par le ministère et en l'étude de Me Monjoie, notaire à Namur, une bonne métairie sise à Flawinnes, lieu dit « aux Comognes », comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, écuries, étables, remise, grange jardin et verger, de 1 hectare 85 ares.
Cette métairie, clôturée de haies vives et dont les jardin et verger sont d'un très grand rapport, convient spécialement pr laitier ou marchand de bestiaux. — Jouissance réelle le 1er Mars 1919.
Adjudication provisoire : Mercredi 18 septembre 1918, à 10 h ; adjudic. défin. : Mercredi 2 octobre 1918, à la même heure. 7104 5

Belgrade et Flawinnes
Mardi 17 septembre 1918, à 3 heures, à Flawinnes, au café du chemin de Flawinnes tenu par M. Bernard, les propriétaires feront vendre en une seule séance, par le ministère de Me Monjoie, notaire à Namur:
Commune de Belgrade
1. Une belle terre maraîchère, de 1 h. 2 a. 28 c., en masse ou en 5 lots ;
2. Une autre, de 14 a. 63 c. ;
3 Une autre, lieu dit «Derrière Belgrade à la Plaine » de 11 a. 20 c ;
4. Une autre, lieu dit « Campagne du Fond Tillois », de 55 a. 90 c
Commune de Flawinne
5 Une terre, lieu dit « Quenter » de 74 a. 52 c., occupée par M Casteels.
Plans et conditions en l'étude. 7202 2

Location publique de 7 hectares de terres à Belgrade et Flawinnes
Mardi 17 septembre 1918 à 3 h. 1/2, à Flawinnes, chez M Bernard, cafetier au chemin de Flawinnes, Me Monjoie, notaire à Namur, louera pour un terme de 3 ans, à sa recette :
1. Une terre, sise à Belgrade, de 4 hect. 50 ares, labourée après trèfle et préparée pour l'ensemencement ;
2. Une autre, sise à Flawinnes, de 2 1/2 hect. environ, également préparée pour l'ensemencement. Ces terres se trouvent le long de la grand'route de Namur à Waterloo, partant du bois appartenant à M. Briard pour aboutir à la drève de Flawinnes.
En masse ou en portions de 25 ares. — Aux conditions ordinaires. 7201 2

Belgrade
Mardi 1er octobre 1918, à 10 h., M. Emile Camby, fera vendre en une seule séance, par le ministère et en l'étude de Me Georges Monjoie, notaire à Namur, un très beau terrain à bâtir situé à Belgrade, grand'route, de 698 m2, joignant MM. Lemineur et Callaert. 7203 4

Vente publique
d'un bel emplacement à bâtir et de deux bonnes maisons de commerce
à Namur
Les propriétaires feront vendre par le ministère et en l'étude de Me Monjoie, notaire à Namur :
1. Un magnifique emplacement à bâtir, situé à Namur, rue de Bavière, où il a un développement de 11 mètres, d'une contenance de 66 centiares. Jouissance immédiate.
2 Une belle maison de Commerce, portant pour enseigne « Café du Théâtre », située à Namur, rue Emile-Cuvelier, n° 24 et 26, occupée par M. Désiré Delvaux. Jouissance rapprochée ;
3 Une autre maison de commerce, située à Namur, rue de la Halle, n° 19, occupée par Mme Vve Destoquy. Jouissance prochaine.
Adjudications : Préparatoire : Mercredi 25 septembre 1918 à 10 heures ;
Définitivement : Mercredi 9 octobre 1918 à la même heure. 7312-4

A vendre de gré à gré
excellente terres maraîchères sises à Saint-Servais et Belgrade
Commune de Saint Servais
Une bonne terre dite « Try Gravelle » et « Campagne de Belgrade », d'une contenance de 2 hect. 166 ares, occupée par M. Léon Gilles.
Commune de Belgrade
Une autre dite « Try des deux luts », d'une superficie de 2 hect. 50 a., joignant le chemin de Belgrade à Flawinnes, le chemin de la verte ruelle, les héritiers Bouché et M Danhaive.
Jouissance rapprochée. — En masse ou par lots.
Faire offre en l'étude de Me Georges Monjoie, notaire à Namur, rue Godefroid, n° 1. 7205 0

A VENDRE
Deux belles maisons de commerce à Namur, rue du Président, nos 9 21 et 23
Pour les conditions et renseignements, s'adres. en l'étude de Me Monjoie, notaire, à Namur, rue Godefroid, n° 1. 7009 0

Etude de Me HAMOIR, notaire, rue St-Aubain, 1, Namur

Saizinnes Namur

Mercredi 18 septembre, à 10 h., en l'étude du notaire Hamoir, vente publique, pour sortir d'indivision, des immeubles suivants situés à Saizinnes-Namur : 1. Une maison de commerce, rue Patenier, 65, avec jardin, de 2 a. 30 c. Jouissance 1er septembre 1919. — 2. Autre, rue Patenier, 46, de 1 a. 60 c. Jouissance 1er septembre 1920. — 3. Maison à 2 étages avec jardin, 1 a. 50 c., rue Henri Blès, 4. Jouissance 1er juillet 1919. — 4. Autre maison à 2 étages, avec jardin, 1 a, 50 c., rue Henri Blès, 6. Jouissance 1er mai 1919. — 5 Propriété maraîchère, rue Henri Blès, 174, (maison, remise, fournil et jardin), de 33 a. 60 c. En masse ou par lots. Jouissance 1er mars 1919

Détails aux affiches, rens. en l'étude. 7333

NAMUR

Jeudi 19 septembre, à 10 h, en l'étude du notaire Hamoir, MM. Varise feront vendre publiquement une maison de commerce, à 3 étages, sise à Namur, rue des Brasseurs, 215, avec sortie au chemin de halage, de 65 cent. Convient pour tout commerce.

Jouissance 1er janvier. 7334

VEZIN

Jeudi 19 septembre, à 2 h., au café « L'Elan », à Vezin, vente publique d'une maison avec jardin, à Vezin, de 10 ares, occupée par Désiré Pétré.

Jouissance prochaine. 7335

Etudes des notaires HAMOIR, de Namur, et PETITJEAN, à Eghezée.

VEDRIN

Mardi 24 septembre, à 2 h., café Jules Maréchal, à Vedrin, M Simon Moëns vendra publiquement une maison reconstruite, avec jardin arboré, sise à Vedrin, de 17 ares.

Jouissance immédiate. Renseignements en l'étude des dits notaires. 7220

Etude de Me DOCQ, notaire à Bois-de-Villers.

Lundi 16 septembre 1918, à 2 h., au café Ernest Istasse, à Malonne (Malpas), requête Mme Vve J. Lebrun, à Malonne, Me Delvigne, notaire à Namur, vendra, en une séance, à l'intervention de Me Docq notaire à Bois-de-Villers,

Deux maisons

avec dépendances et jardin, de 2 ares 50 c., à Malonne (Babin), joignant le chemin, la Vve Voué et autre. Renseignements en l'étude de Me Docq. 7325

Mardi 17 septembre 1918, à 1 h., requête M. Zacharie Massaux, à Buzet-Floreffe, Me Docq vendra le

Beau matériel agricole

comprenant : machine à faucher, machine à battre, chariots, tombereaux, extirpateur, tonneau à purin, camion avec capote, cariole, hache-paille, etc. Matériel d'entrepreneur, câbles, brouettes, poutrelles, roulotte, etc.

Immédiatement après, req. et au café tenu par le dit Zach. Massaux, Me Docq vendra, en une séance :

1. Propriété rurale, comprenant maison avec écurie, grange, écurie, autres dép., jardin, verger, pré et terre, sise à Buzet-Floreffe, de 2 hectares 70 ares.

2. Une terre, en face du bien précédent, de 15 ares 65 cent.

3 Une autre terre, lieu dit « Cortil de Walter », de 50 ares, joignant le chemin des 2 Pays et divers.

Renseignements en l'étude. 7326

Etude de Me Isidore HANOZIN, huissier à Namur, rue de l'Arsenal, 9

VENTE PUBLIQUE

de très beau taillis à Velaine-sur-Sambre.

Dimanche 22 septembre 1918, à 1 heure de relevée, au café Vanderaverau, sur les Ternes, arrêt du tram de Jemeppe-sur-Sambre, M. Adrien Francq, juge de paix, à Namur, fera vendre publiquement :

3 1/2 hectares de beau taillis, croissant dans le bois « Rougi », sous Velaine-sur-Sambre, divisés en 3 portions.

Au comptant

Pour renseignement s'adresser au garde Maufort, à Beignée.

Cette vente a été autorisée par lettre de M. le Kreischef de Namur du 16 août 1918 Nr. 1076/15002. 7304 1

Etude de Me ANDRIS, notaire, rue Grandgagnage, n° 4, Namur

ADJUDICATION DÉFINITIVE

de beaux immeubles à Namur et à Annevoie

Lundi 23 septembre 1918, à 11 heures, le notaire Andris adjugera définitivement en son étude, à Namur :

VILLE DE NAMUR

Belle maison, cour et atelier, sise au coin du boulevard Isabelle Brunell et rue du Tan, nos 7 et 19, de 120 mètres carrés. Mise à prix : 13.000 francs.

COMMUNE D'ANNEVOIE

Belle propriété comprenant : verger, terre et bois, lieu dit « Anne Jaucot » de 5 hect. 64 a., occupée par Madame Brasse. Entrée en jouissance par possession réelle, le 1er novembre 1918. 7297-1

ADJUDICATION DÉFINITIVE

d'une très bonne terre, à Saint Marc

Jeudi 26 septembre 1918, à 10 heures, le notaire Andris adjugera définitivement en son étude, à Namur : une très bonne terre sise à Saint-Marc, de 50 ares, occupée par M. Joseph Jaumotte. Jouissance par possession réelle : 1er octobre 1918. 7298-1

Etude de Me LOGÉ, notaire, rue Pepin, 18, Namur.

NAMUR

Mardi 17 septembre 1918, à 11 h., en l'étude de Me Logé, notaire à Namur, rue Pepin, 18, vente définitive et sans remise : grande maison de commerce, 3 étages, rue Rogier, 3 et 5, en face la rue de Fer, à Namur, occupée par M. Heyman.

Jouissance immédiate. 7336

LA PLANTE NAMUR

Mardi 17 septembre 1918, à 2 h., en l'étude de Me Logé, notaire à Namur, rue Pepin, 18, vente définitive et sans remise d'une magnifique propriété, 44 ares, à La Plante Namur, chaussée de Dinant, joignant héritiers Dassy, baron Fallon, le halage et comportant :

a) 3 maisons, hangar, écurie, chaussée de Dinant, terrain maraîcher, de 40 ares et serre de 300 m2.

Libre le 15 février 1919 sauf maison Mme Deman.

b) 3 maisons ouvrières, au chemin de halage, libres un mois après vente.

En masse ou par lots. Grandes facilités de paiement. Visiter dimanche et jeudi après-midi. 7337

JAMBES

Jeudi 19 septembre 1918, à 2 h. 30, au Café du Midi, boulevard Ad Aquam, à Namur, par ministère de Me Logé, notaire à Namur, et de Francquen, notaire à Jambes, vente définitive et sans remise :

Propriété, 18 ares, rue des Cotelis (4 maisons, jardins, terrains à bâtir), joignant F. Souvaux et Aug. Potemberg. — Loyer : 1.592 fr. — En masse ou 6 lots. — Détail, voir affiches. — Plan en l'étude de Me Logé, notaire à Namur, rue Pepin, 18. 7338

Etude de Me BOSERET, notaire à Ciney

Vente publique

de terrains à lez Fontaine Nateye

Le mardi 17 septembre 1918, à 1 h., chez M. Alfred Lefèvre, Me Boseret vendra 8 hect. 68 ares 27 c. de terrains, situés à Florée, à la grand'route de Dinant à Huy. Le tout divisé en 9 lots. En masse et en détail. Plan et renseignements en l'étude. 7282

Vente publique

d'immeubles à Champ du Bois (Porcheresse)

Le jeudi 19 septembre 1918, à 2 h., chez M. Ernest Vierset, M. Louis Billy, propriétaire à Nettinnes, vendra deux maisons d'habitation avec dépendances et jardin, situées à Champ du Bois (Porcheresse). Jouissance rapprochée. Facilités de paiement. 7283

Vente publique

de terrains, à Corbion Leignon

Le vendredi 20 septembre 1918, à 1 h., chez Mme Vve Joseph Bar, M. Julien Lottin, propriétaire à Nettinnes, vendra sept terres et prés, situés à Corbion, sur les communes de Leignon et Conneux, contenant ensemble 7 hect 35 ares 51 c. Jouiss. rapprochée. Facilités de paiement. 7284

Etude de Me Camille LAURENT, notaire, à Ciney

Vente publique d'une

BONNE PROPRIÉTÉ

à Ciney

Lundi 16 septembre 1918, à 3 heures, en l'Hôtel du Centre, tenu par M. Lizen Dascy, il sera vendu par Me Laurent, notaire à Ciney, une bonne propriété, située à Ciney, à l'Eau-al-Vau ou route d'Audenne, comprenant confortable maison d'habitation avec très grande salle, remise autres dépendances et jardin, l'ensemble repris au cadastre sect. A n° 304 m et 304 n, pour une superficie de 25 ares 70 cent., joignant la grand'route d'Andenne, MM. Finfe-Morelle, une aisance et M. Calande. En masse ou par lots, au gré des amateurs.

Par sa situation, ses vastes dépendances et son grand jardin formant emplacement et entrée particulière, cette belle propriété se prête à différents usages : maison de rentier, hôtel-garage, culture maraîchère, commerce de gros, petite industrie.

La grande salle (ancien local de l'Association libérale) convient pour installation d'un cinéma, salle de spectales, ateliers, etc. Le jardin, très bien arboré, est entièrement emmuraillée.

Grandes facilités de paiement. Jouissance rapprochée.

Pour tous renseignements, s'adresser en l'étude de Me Laurent susdit, ou à Lucien Maquet, receveur particulier à Ciney, mandataire des vendeurs. 7281

Etude de Me GENART, notaire, à Eghezée

LEUZE-LONGCHAMPS

Lundi 16 septembre 1918, à 2 heures, au café Lucie Dumonceau, à Leuze, requête de M. Clément Dachamps, de Taviers, Me Genart, susdit, vendra publiquement, une maison de cultivateur, avec jardin, de 28 a. 80 cent. en lieu dit : Petit coria. Jouissance immédiate. 7300-1

TAVIERS

Mardi 17 septembre 1918, à 1 h. en la demeure et à la requête de M. Ferdinand Doneux, de Taviers, le dit Me Genart, vendra publiquement un bon mobilier agricole et meubles meublants. 7301-1

Cristaux de soude à vendre

S'adresser M. Jean Lamquet, ingénieur-chimiste, Hôtel du Mouton Blanc, avenue de la Station, Fleurus. 6664

Etude de Me de FRANCQUEN, notaire, à Jambes.

BELLE MAISON

rues Rogier et Lucien Namêche, à Namur

Le dit notaire de Francquen exposera en vente publique, à la requête de la famille Stera et pour cause de décès :

Une belle maison à 2 étages avec dép., cour, magasin, garage, etc., sise rue Rogier, n° 59 et rue Lucien Namêche, joignant à Soc. des Moulins, MM. Greuse et Louis. — Voir détail aux affiches.

Construction moderne et récente. Chaufferie centrale. Eau, gaz, électricité. Convient pour rentiers, fonctionnaires, commerçants, médecins. Jouissance immédiate. — Facilités de paiement.

Séances : vente provisoire : mardi 17 septembre 1918; vente définitive : mardi 24 même mois, chaque jour à 10 h., en l'étude du dit notaire. 7135

5 bonnes terres, à Warisoulx

Mardi 17 septembre 1918, à 2 h, au café Vve Alex Detry, à Warisoulx, Me Ledain, notaire, substituant Me de Francquen, notaire à Jambes, exposera en vente publique, en une séance, les terres ci-après, sises à Warisoulx, savoir :

1 Terre, lieu dit « Beguinette », de 93 ares 20 centiares, joignant MM. Eggemont, Piret, Gérard et Artoisenet.

2. Terre, même lieu dit, de 85 ares 8 centiares, joignant le chemin de Dhuy, MM. Tichon, Eggemont et Artoisenet.

3. Terre, même lieu dit, de 20 ares 27 centiares, joignant le dit chemin, MM. Jacquet et Artoisenet.

4. Terre, lieu dit « Campagne du bois d'Ostin », de 30 ares 72 centiares, joignant le chemin de Dhuy, MM. Artoisenet, Gérard et Radart.

5. Terre, même lieu dit, de 79 ares 43 centiares, joignant le dit chemin, MM. Artoisenet, Blavier, Tremouroux, Eggemont, Sevrin et Radart.

S'adresser pour renseignements, en l'étude de Francquen, 7330

Bords de la Meuse, près Namur

A vendre de suite, pour motif de santé, propriété d'un hectare et demi, avec maison confortable. 6970

S'adresser au dit notaire de Francquen.

Capitaux à placer sur hypothèques.

S'adr. en l'étude du notaire de Francquen. 5850

Etude de Me BRUYR, notaire à Gembloux

SAUVENIÈRE

Samedi 28 septembre 1918, au café Michaux, près de l'église de Sauvenière, requête M. Eug. Pinchart,

Vente publique des bonnes terres ci-après, sur Sauvenière :

Terre campagne de l'Escalette, de 2 ha. 22 a. — Terre au Petit Manil, de 43 a. 90 c. — Terre campagne des 9 Bonniers, de 1 h 87 a. 20 c. — Terre campagne de la Grosse Saule, de 56 a. 64 c — Terre dite Kaisin, campagne d'Arlansart, de 72 a. — Terre même campagne, dite Melebeek, de 67 a. — Terre même campagne, dite Journal Henricot, de 25 a. 50 c. — Terre campagne des 9 Bonniers, dite Terre Longpont, de 66 a. — Terre dite Terre Geffaux, de 1 h. 03 ares.

Jouissance : 15 septembre 1919.

7091 3

LONZÉE

Samedi 21 septembre 1918, à 2 h., en l'hôtel Slama, à Gembloux-Station,

Vente publique de : 1° Belle villa, construction récente, belles caves, salon, salle à manger, véranda, bureau, cuisine, serre à vigne, 6 chambres à coucher, mansarde, grenier, écurie et remise, 2 sortes d'eau, parc bien arboré, nombreux arbres fruitiers, bosquet, grand potager, étang, construction rustique. Contenance 46 a. 15 c. Panorama magnifique.

2° Belle villa, comprenant belles caves, salon, salle à manger, bureau, cuisine, 4 chambres à coucher, 2 grandes chambres-mansardes françaises, grenier, écurie, remise, 2 sortes d'eau, four à cuire le pain, grand jardin plein rapport, arbres fruitiers et d'agrément.

Jouissance prochaine. — Situation à 2 minutes église et gare Lonzée. — Renseignements en l'étude du dit notaire Bruyr ou à M. Colin, 109, rue Echevins, Ixelles.

7090 3

Vendredi 27 septembre 1918, à 2 h., en son étude, Me Bruyr, vendra publiquement

un beau terrain à bâtir

à Gembloux, rue Buisson-St-Guibert, cont. 1 h. 36 a. Situation d'avenir près station et corderie. Jouissance 1920. 7308 2

Etude de Me WÉROTTE, notaire à Andenne.

GESVES (CENTRE)

Lundi 16 septembre 1918, à 2 h., café Mairy frères, à Gesves, requête des propriétaires, Me Wérotte vendra publiquement en une seule séance :

1 Une belle maison d'habitation avec serres, toutes dépendances, jardin et terre, en un ensemble situé à Gesves (près l'église), de 68 a. 55 c., entièrement clôturée et pourvue de tout le confort moderne, convenant pour docteur, rentier ou fonctionnaire. Jouissance très rapprochée.

2. Un beau terrain industriel, de 96 a. 80 c., sis à Gesves, contenant nombreux gisements de terres plastiques, de 1re qualité, d'après sondages récents. Exploitation très facile. Accès plusieurs grand'routes. 7331

Etude de Me A. FRANCESCHINI, notaire à Fosses.

Fosses. — *Vente d'un mobilier agricole*

Le lundi 16 septembre 1918, à 2 h, à la requête de M. G. Taelleman, route de Bambois, Me Franceschini vendra :

Ustensiles divers, chariot à 2 chevaux, moutons, poules et coqs. Comptant.

A vendre de gré à gré : 1 vache de 4 ans, 1 génisse de 5 mois. 7327

Floreffe-Soviment. — *Vente d'une belle Maison*

Mardi 17 septembre 1918, à 3 h., au café Nestor Namêche, Me Franceschini vendra requête M. J.-J. Prévot Dautreppe : Une belle maison avec écurie, grange et jardin, de 18 ares, sise à Soviment. Jouissance immédiate. 7328

Auvelais. — *Vente d'une Terre*

Le jeudi 19 septembre 1918, à 3 h., en la maison communale, à Arsimont, requête de l'administration communale de cette commune, Me Franceschini vendra, en une séance, une parcelle de terre de 11 ares 80, sise à Auvelais, lieu dit « Seuris », joignant la route de Falisolles à Auvelais. 7329

A vendre de gré à gré

BELLE FERME de 8 hect.

de pâtures avec quartier maître, sise province de Liége. Sol 1re qualité, situation pittoresque et avantageuse. — Jouissance immédiate ou à volonté. Pour conditions et renseignements, s'adresser à M. A. COCLET, Montagne Sainte Walburge, 45, à Liége. 7209

Etude de Me SCHLOGEL, notaire à Ciney.

Vente publique d'un bon mobilier, à Ciney

Lundi 16 septembre 1918, à 1 h. 30, rue St-Pierre, à Ciney, Mlles Sandront feront vendre : mobilier d'hôtel et autres : 8 lits à ressorts montés, lavabos, tables de nuit, garde-robes, etc., et quantité d'objets.

Au comptant. 7332

A VENDRE

Maison, rue Delvaux, construction récente, 37 m. de profondeur.
Maison de commerce, place Lilon.
Maison, La Plante, avec grd ou petit jardin au choix.
Maison, re de Balart, avec porte cochère et écurie.
Maison, che de Waterloo, conv. pr entrepreneur.
Maison, rue Grandgagnage, superficie 480 m. c.
Maison de maître, boulevard d'Herbatte.
Maison de campagne, faub. de Namur, superficie 1 hect. 5 ares, écuries, remises, vaste parc superbe.
Renseignements : Bureau de Publicité, 21, boulevard d'Herbatte, 21, Namur, de 2 h. à 5 h. 7311

La Fabrique espagnole de Cigarettes A. Portilla

93, rue Renkin, Bruxelles

informe sa clientèle qu'elle a mis en vente du tabac en paquets « Exquisito »; le tabac composé des meilleures qualités du moment et manipulé avec les soins et perfectionnements modernes sera apprécié de tous les fumeurs. Exigez la signature du fabricant sur chaque paquet. Cigarettes autorisées avec freigabe toujours disponibles. 7070 3

TEINTURE

Usine fondée en 1897, soit 21 ans

La 1re en Belgique. Nos teintures ont un rendement supérieur prouvé à l'analyse de 30 % aux autres marques. — Gros. — RAXHON, 14, Place de Brouckère, Bruxelles. 7189

La 5e édition du **Guide pratique de la Culture** des légumes, des arbres fruitiers et des abeilles, par J. DRICOT, vient de sortir de presse, avec une annexe sur la taille Lorette et sur le poulailler pratique.

Ce livre de 400 pages est en vente au prix de 5 fr., chez M. Berce, éditeur, à Gembloux, et chez les libraires. 6084 10

On demande des AGENTS bien introduits dr Administrations communales, Comités d'Alimentation, Banques, etc., pour la vente d'un article très recherché. Fixe 150 frs. et commissions.

« THE COMMERCIA Cy », à Trazegnies

7275 (Inutile de se présenter)

GRAINES POTAGÈRES ET FOURRAGÈRES

Gros — — — Détail

Fr. VAN GESTEL-FILS

12, rue de Termonde, GRINBERGEN (Bruxelles)

Spécialité de betteraves demi-sucrières et Echendorf, trèfle violet flamand, coucou, hybride, spergule, etc., oignon, poireau, choux, pois, haricots, de toutes garanties. Toutes sécurités. 7274

COMMENT NOUS ECLAIRER CET HIVER

La Société « Energy-Car »

10, rue Berckmans, à Bruxelles (usines à Florival) vous tirera d'embarras. Consultez-la sans engagement. Eclairage électrique avec ou sans dynamo, système simple pratique, nombreuses références. Matériel d'installations. 6918 10

BANQUE IMMOBILIÈRE DE BELGIQUE

19, Boulevard Bischoffsheim, 19

BRUXELLES

POUR LES **Opérations de Bourse**

le système des

"COMPTES GROUPEMENTS"

(avec répartition mensuelle des bénéfices)

est très intéressant pour le client auquel il procure des Dividendes sûrs et appréciables.

Renseignements détaillés sur demande. 7173

Etude de Me MORIMONT, notaire, Saint-Gérard

DENÉE ET BIOUL

Vente de 8 1/2 hectares de bonnes terres

Lundi 16 septembre 1918, à 2 h., chez M. Ferdinand Cassart, café à Denée, requête de M. Lucien Leurquin et enfants, vente de Terre, aux 8 et 18 Bonniers au chemin de Bruant, de 2 hect. 22 a. 25 cent. et 1 hect. 6 a. 30 cent. ; Terres, aux 9 Bonniers, de 63 a. 38 cent et 2 hect. 82 a. 85 cent. ; Terre, aux 18 Bonniers, de 1 hect. 29 a. ; Terre, aux Stiets, de 40 a. 45 c.

Emplacement à bâtir, rue Haute, de 13 ares. 7219

Etude de Me ENGLEBIENNE, notaire, à Meux.

MEUX et SAINT DENIS

Lundi 16 septembre 1918, à 2 heures, au café tenu par Mme Vve Linard, à Meux,

Ledit notaire vendra publiquement, à la requête de Mme Vausort-Macaux, de Marbais :

1) Une terre dite : « Le long Bonnier », sous Saint-Denis, d'une contenance de 67 ares 60 centiares, occupée par M. Gustave Laurent jusqu'au 15 septembre 1919.

2) Un jardin dit : « Closière ou Jardin Foulon », sous Meux, d'une contenance de 6 ares 53 centiares, joignant le pavé communal, Emile Michaux et Marie Suzanne Macaux. 7198 1

Etude de Me Alb. LAURENT, notaire à Beauraing.

Vente publique d'une bonne ferme sur Wancennes

Lundi 16 septembre 1918, à 1 h., chez M. Joseph Pierret, à Vonêche, Me Laurent vendra la bonne petite ferme de Cumont, contenant 30 hect. d'un seul tenant, sise à 1 km. de Vonêche.

En masse ou en lots, dont le premier comprend les bâtiments avec 12 hect. de pâtures, pré et terres labourables traversés par un ruisseau.

Plan et renseignements en l'étude. 7231

POUR CAUSE DE DEPART

Vente publique d'une très belle maison à Beauraing

Le jeudi 19 septembre 1918, à 2 h., chez M. Henri Billy, hôtelier, à la requête de M. Ferdinand Jaumotte, le notaire Laurent vendra publiquement à sa recette :

Une maison de rentier, nouvellement construite, située au centre de Beauraing, comprenant au rez-de-chaussée : large corridor, cuisine, salon, salle à manger et cour vitrée ; à l'étage : 6 chambres ; grenier et caves, serre à vignes grand jardin emmuraillé et avant-cour grillagée, le tout d'une contenance de 8 a. 50 cent., joignant M. Xavier Questiaux, M. Davin-Demlenne, Mlle Marie Gérain et la route de Bouillon. — Une partie du Jardin, de 11 m. 75 de façade, touche la route vers Hendrôme et peut servir d'emplacement pour la construction de remise, écurie, magasin ou habitation.

Cette maison convient pour rentier et même pour cultivateur. Elle est pourvue de l'eau de la ville au rez-de-chaussée et à l'étage, et d'une citerne pour l'eau de pluie. La façade est construite en moellons.

Entrée en jouissance à convenir.

Aux conditions ordinaires. 7232

Etude de Me DELIMOY, notaire à Dinant.

Le lundi 16 septembre 1918, à 2 h., chez M. Gustave Hasquin, hôtelier à Hastière-Lavaux, M. F.-J. van Pallandt, propriétaire à Schaerbeek fera vendre publiquement un

Bel emplacement de villa

avec jardin planté et clôturé, sis à Hastière par-delà, en lieu dit « Pré des Avocats », contenant environ 38 ares, joignant Mme Sonval, le chemin de contre-halage, les consorts Vanderschueren et un chemin particulier.

Entrée en jouissance immédiate. 7215

Etude de Me MARSIGNY, notaire à Thon-Samson.

NAMÊCHE

Le lundi 16 septembre 1918, à 1 h., au café tenu par M. Léon Bertrand, à Samson, à la requête des héritiers de M. Léon Warginaire, de Namêche, vente définitive d'une maison avec jardin et d'un terrain à bâtir, situés à Namêche, d'une contenance totale de 21 ares 45 c. Adjugés provisoirement : 9,200 francs.

Immédiatement après, en la mortuaire de M. Léon Warginaire, à Namêche, vente publique de meubles. Au comptant. 7216

Etude de Me BOSERET, notaire à Ciney.

Vente d'une Sapinière à Halloy-Braibant

Le lundi 16 septembre 1918, à 1 h, chez Mme Théophile Demarcin, à Halloy, M. Roger de Sélys-Longchamps fera vendre une sapinière de 5,469 pins sylvestres, situés à Sovet, lieu dit « Bois Tamine », à 4 km de la gare de Ciney, garde Emile Marchal, à Braibant.

Renseignements en l'étude. Vente autorisée par la Kommandanture de Natoye, lettre du 21 8 1918. 7229

Vente publique d'une bonne ferme

A FURFOOZ (DINANT)

Le lundi 30 septembre 1918, à midi précis, chez M. Félicien Bar, à Furfooz, Me Boseret, notaire à Ciney, et Me Houyet, notaire à Dinant, vendront publiquement :

La ferme dite « Ferme d'En Bas » à Furfooz, comprenant bâtiments de ferme, jardin, vergers, prés, pâtures et terres d'une contenance de 80 hectares 78 ares.

Cette propriété sera vendue en masse et par lots, dont détail est repris aux affiches.

Pour plans et renseignements, s'adresser en l'étude du notaire Boseret, et, pour visiter, à Fortuné Bellaire, fermier, à Furfooz. 7230